

# Débat public

## Projet de terminal méthanier à Dunkerque



### *Réunion thématique*

*"Environnement, cadre de vie, usages..."*

**Jeudi**

**18**

**Octobre**

- Que deviendraient les espèces protégées ?
  - Le projet condamnera-t-il partiellement ou totalement les accès aux sites ?
  - Peut-on encore choisir entre les Huttes et le Clipon
- Quelles sont les contraintes d'une ZNIEFF ? ...

**Salle Raymond Verva à Saint Georges sur l'Aa - 18 h 30 - Entrée libre**

**cndp**

Commission nationale

du débat public

**Pour tous renseignements :**

154, avenue de la Libération - 59140 Dunkerque

Tél. : 03 28 63 08 16

[contact@debatpublic-dunkerquegaz.org](mailto:contact@debatpublic-dunkerquegaz.org)

**[www.debatpublic-dunkerquegaz.org](http://www.debatpublic-dunkerquegaz.org)**

# Verbatim du débat public

## Projet de terminal méthanier à Dunkerque

### Réunion thématique du jeudi 18 octobre 2007

#### L'environnement, le cadre de vie et les usages

*La séance est ouverte à 18 heures 35.*

#### **Pierre TENIERE-BUCHOT**

Je vous souhaite le bonsoir. Je vais vous demande de bien vouloir prendre place. On va commencer cette soirée thématique sur l'environnement et le cadre de vie, qui sont des questions éminemment importantes, à l'occasion du projet de terminal méthanier à Dunkerque. Je vais demander à Monsieur le Maire de Saint-Georges sur l'Aa, qui nous reçoit ce soir, de bien vouloir parler soit de là où il est, soit de venir au pupitre, comme il l'entend, pour nous accueillir.

#### **Edgar COPPEY**

Vous savez, je ne suis pas un homme de discours. Je tiens quand même à vous remercier d'être venus à Saint-Georges sur l'Aa pour expliquer un peu le projet qui se prépare, qui est très important, d'après ce que j'ai su ce matin. Je peux peut-être me permettre de vous poser tout de suite une question, avant de rentrer dans le sujet. Avec tout le monde présent, je pense que beaucoup de questions vont se poser. Merci à vous tous d'être venus. J'ai vu qu'il y a des gens très capables pour poser des questions. Je ne vais nommer personne, parce que je vais me tromper dans les noms. Encore merci à vous d'être venus nous mettre un peu au courant de ce qui va se passer. J'ai trois questions : l'environnement, la pollution et les risques. Si j'ai bien souvenir, il y a quand même quelque chose de prévu près de la centrale. Tout ça c'est des questions qui se posent. S'il n'y a pas de risque, je souhaite naturellement que ça se fasse. Je ne suis pas contre, si déjà on peut embaucher quelques personnes. Vous savez que le chômage, c'est un gros problème. Si vous pouviez donner les réponses, merci à vous.

#### **Pierre TENIERE-BUCHOT**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci pour votre accueil. C'est quand même à nous de vous remercier et non pas l'inverse. On a cru bon qu'une réunion sur l'environnement et le cadre de vie, qui correspond à un chapitre important du cahier des maîtres d'ouvrage (le cahier bleu que vous pouvez trouver à l'entrée de la salle, si vous ne l'avez pas) se fasse dans un endroit où justement il y a un environnement agréable et un cadre de vie qui a l'air particulièrement choisi. Je ne dis pas qu'ailleurs c'est l'horreur et l'enfer, mais il est évident qu'ici, on respire et que c'est agréable. C'est un peu compliqué d'arriver à trouver ce petit paradis, mais on y est arrivé, au moins tous ceux qui sont dans la salle. Vous nous posez des questions à nous, Commission particulière du débat public. Je ne dirai pas qu'on est incapable d'y répondre, mais on n'a normalement pas le droit d'y répondre, parce que nous ne sommes pas des acteurs. Nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrage sont ici à ma droite, et je les salue et les remercie d'être là. Et puis il y a un grand nombre d'acteurs qui sont dans la salle. Le programme de ce soir est un programme classique, c'est-à-dire

qu'il y a des intervenants qui sont des maîtres d'ouvrage, il y a des intervenants qui sont des acteurs, qui ne sont pas forcément d'accord avec les maîtres d'ouvrage et, au milieu, une espèce d'arbitre, notre petite table et deux parmi nous qui sont dans la salle, Claude Hanoteau et Aline Yasmine. On interviendra mais pour donner la parole aux uns et aux autres. Ce qu'on est sûr de pouvoir dire quand même, c'est qu'il y aura dans quelques semaines une importante réunion à Craywick sur les questions d'environnement et les questions qui touchent au mode de vie et aux risques et à leur prévention. Entre temps, il y aura des réunions dites multi-thèmes, qui permettent de brasser si je puis dire transversalement tous les thèmes, aussi bien les thèmes politiques de l'énergie que les questions d'environnement, comme ce soir, ou les questions de risques. Tout cela permet aux uns et aux autres de s'écouter et de débattre. Nous sommes normalement neutres (on essaie, mais ce n'est pas simple), c'est-à-dire qu'indépendamment de ce que pensent les uns et les autres, on essaie d'équilibrer leurs possibilités d'expressions. Je ne vais pas éluder vos trois questions. L'environnement, on est pour ; la pollution, on est contre ; les risques, on essaie de les minimiser, voilà, ce qui ne veut rien dire. Ce n'est pas un discours qui est digne de ce qu'on pourrait vous dire mais je crois que la parole est justement aux personnes qui sont dans la salle, et à celles qui sont à la tribune, et aux experts qui sont venus les rejoindre, qui sont également dans la salle. Puisque vous parlez de questions, je peux vous dire qu'on m'en a donné tout à l'heure quelques-unes. Vous pouvez poser ces questions directement. Je rappelle ça car c'est toujours un point d'angoisse : « *qu'est-ce qu'ils vont faire avec nos questions ?* », « *quand est-ce qu'on va pouvoir les poser ?* », « *à quoi ça sert ?* », etc. Les questions sont systématiquement reprises par les deux personnes qui se trouvent derrière la demoiselle en rouge, qui font ce qu'on appelle un verbatim, c'est-à-dire que tout ce que je suis en train de raconter en ce moment, et même les pires bêtises (c'est la même chose parfois) est enregistré et consigné. C'est mis ensuite dans un gros cahier qui est mis en ligne, que vous pouvez trouver sur le site internet **[www.debatpublic-dunkerquegaz.org](http://www.debatpublic-dunkerquegaz.org)**, qui est indiqué à l'entrée de la salle avec les divers documents qui sont mis à votre disposition. Je vous engage à les prendre, parce qu'ils sont particulièrement intéressants. D'une part, il y a cela. D'autre part, à la fin de l'exercice, c'est-à-dire à peu près à la mi-décembre, nous avons l'obligation, en tant que Commission particulière, de faire une synthèse, synthèse qui est préparée à partir d'une synthèse des verbatim dont je viens de parler. Normalement, vous devez retrouver les questions que vous avez posées dans tout cela, avec des réponses, que ces questions aient fait l'objet d'une interpellation orale ou que vous ayez en plus pris le soin (ce que je vous recommande) de les écrire sur un petit papier que vous avez à l'entrée de la salle ou que vous pouvez demander aux hôtes. Cela permet de vérifier que des questions n'ont pas été oubliées. Elles sont envoyées, lorsqu'elles concernent le sujet (la pollution, l'environnement) ou tout autre sujet qui vous préoccupe, aux maîtres d'ouvrage qui répondent immédiatement dans la salle, ce soir, ou avec un petit délai sur internet. Dans ce cas là, on vous fait parvenir, lorsqu'on a votre nom et votre adresse, la question que vous avez posée et la réponse qui est donnée. Si vous n'êtes pas contents, vous le faites savoir. C'est à dire que c'est un dialogue, donc il peut très bien y avoir plusieurs questions et plusieurs réponses sur le même thème. Je dis tout cela parce que c'est quelque chose qui est relativement (on l'espère) constructif. C'est fait pour faire avancer les choses ; ce n'est pas fait pour simplement, si je puis dire, occuper la galerie, en disant qu'on va vous parler d'un sujet et qu'on va essayer de vous convaincre. Nous ne pas ici pour convaincre. Cela fait vingt fois que je le répète et je le répète encore ce soir. Un débat public est fait pour s'écouter les uns et les autres, de façon à nourrir l'enquête publique, qu'il ne faut pas confondre avec le débat public. L'enquête publique suit et elle est nourrie du dossier de synthèse, qui est critiqué et éventuellement remis à plat par la Commission nationale du débat public, à laquelle nous avons obligation de présenter un projet de conclusions et de recommandations. Ces conclusions et recommandations, lorsqu'elles ont été approuvées, actées, sont transmises au maître d'ouvrage, qui doit alors s'engager à reprendre un certain nombre des suggestions qui lui sont faites, expliquer, argumenter pourquoi il ne reprend pas un certain nombre de questions, et dire pourquoi il ne veut pas y répondre ou pourquoi il veut cesser d'y répondre.

Tout cela est donné dans le cadre du dossier d'instruction de l'enquête publique, et l'Administration réagit en argumentant à son tour, pour savoir si la position du maître d'ouvrage est convenable ou si elle n'est pas convenable. Le maître d'ouvrage peut également dire : *« compte tenu de tout ce qu'on me demande, je sens que le projet n'est plus intéressant, il n'est plus rentable et je l'abandonne. »* Il y a donc deux phases importantes : une phase de débat, c'est celle que nous vivons en ce moment, et une phase ensuite de préparation d'une décision ou d'abandon de décision, ou de forfait si vous voulez. Tout cela est à regarder dans les trois mois qui suivent la transmission de ce dossier de questions et de cette synthèse générale dont je viens de vous parler. Ceci signifie que ça nous amène au plus tard à mai 2008 et au plus tôt, à fin mars 2008. Voilà le moment où il faut vraiment être attentif : entre le début de l'année si je puis dire, je passe sur la période électorale, et la période qui va de fin mars à début mai. A ce moment-là, soit le projet ne sera pas continué, soit il y aura une autorisation d'ouverture de chantier puis, plus tard, d'ouverture d'une exploitation. Je vous rappelle ça parce qu'il faut bien comprendre le « jeu » auquel on joue, savoir ce qu'on peut en tirer et ne pas être déçu parce qu'on avait imaginé autre chose qui n'existe pas. Si jamais il y a une incompréhension, si je n'ai pas été assez clair ou si vous avez des questions spécifiques, n'hésitez pas à les poser par écrit. A ce moment-là, c'est nous qui y répondrons, parce que ce sera sur l'organisation du débat et non pas sur « est-ce qu'on est pour ou contre ? ».

Un dernier point : il y a ce soir la présentation d'un certain nombre de cahiers d'acteurs, qu'on rappellera au fur et à mesure que les intervenants voudront bien prendre la parole. Il y a une table où il y a presque tous ces cahiers d'acteurs (le numéro 4 n'a pu encore être imprimé). Il y en aura d'autres après le numéro 8 d'ailleurs. Je vous invite à y faire attention, dans la mesure où, dans le fond, c'est un complément de ce qui a été fait par les maîtres d'ouvrage. Les maîtres d'ouvrage sont évidemment en faveur de leur projet, sinon ils ne seraient pas ici avec nous. Les cahiers d'acteurs, ça dépend, mais ils argumentent d'une manière différente, avec des points de vue différents. Ils peuvent être carrément contre. Il y en a un qui est un peu pour. Les autres sont dans une discussion, dans des suggestions de modification. C'est un enrichissement que de les lire attentivement et de voir les principaux sujets sur lesquels portent les oppositions et les accords.

Je vais m'arrêter là car il me semble que j'en ai dit suffisamment. Je suis désolé de rabâcher. C'est mon âge d'une part et c'est le fait qu'il y a quelques personnes qui n'étaient pas là avant. Je leur dois évidemment quelques explications. Je vais passer à la suite de l'ordre du jour : la présentation par les maîtres d'ouvrage d'un chapitre, le numéro 4, qui porte sur l'impact sur l'environnement, sur la lutte contre les pollutions, sur des problèmes qui évidemment modifient les conditions de vie des habitants, qui seront soit gênés, soit qui auront des possibilités autres de vie dans le Dunkerquois, si le port se fait. Je vous rappelle, pour que vous fassiez attention, que dans la presse pendant la même période, deux autres sites seront éventuellement lotis de terminaux gaziers, de terminaux méthaniers, l'un à l'embouchure de la Garonne, au Verdon-sur-Mer, en Gironde, l'autre près du port pétrolier d'Antifer, pas très loin du Havre. Il y a, dans des salles équivalentes, ce genre de réunions avec des points communs, des thèmes à peu près équivalents à celui-là qui sont discutés. Vous n'êtes donc pas les seuls, donc faites attention à ce qui se passe à côté. Ça se passe de manière assez différente mais ça se passe. Monsieur Milczynski doit présenter un certain nombre d'arguments sur les impacts sur l'environnement et le cadre de vie et la façon de les limiter et de les éviter dans ce projet de port méthanier.

## **.I Présentation du maître d'ouvrage (PAD et EDF) du quatrième chapitre du Dossier du débat : "le projet dans son environnement naturel et humain"**

### **Bruno MILCZYNSKI**

Merci, Monsieur le Président. Bonsoir, Mesdemoiselles et Messieurs. Aujourd'hui, le thème est l'environnement et le cadre de vie. Ce thème sera décliné en trois points. Le premier est « le projet et l'environnement humain », le deuxième est « le projet et l'environnement naturel » et le troisième, « les autres impacts du projet ». Je vais vous présenter les deux premiers points et Fabrice Fourcade, qui est à mes côtés, vous présentera le troisième.

#### *.a Projet et environnement humain*

Quand ce projet est arrivé sur Dunkerque, on a envisagé deux sites : un site au Clipon et un site aux Huttes. Pourquoi à cet endroit-là ? Parce que, pour ce type de projet, il faut que le projet soit localisé le plus près possible de l'entrée de l'avant-port, de manière à perturber le moins possible le trafic portuaire restant. Sur ces deux sites, on a mené une étude multicritères qui a porté premièrement sur la sécurité maritime, sur la sécurité au sol, sur la dimension sociale et humaine (c'est-à-dire sur les usages des sites et des environs), et également sur l'environnement. Au regard des critères de sécurité, les maîtres d'ouvrage privilégient le site du Clipon. Les deux premiers points, la sécurité maritime et la sécurité au sol, seront examinés lors de la réunion de débat public du 8 novembre prochain. Si vous avez des questions sur ces deux points, on peut bien entendu d'ores et déjà vous répondre mais plus de précisions seront données lors de la réunion du 8. On va aujourd'hui examiner de manière plus détaillée les aspects de dimension sociale et humaine, et les aspects environnementaux. Tout d'abord, le port Ouest a une vocation bien entendu industrielle et commerciale. On a déjà une activité relativement soutenue sur cette partie portuaire. On a déjà 5 000 escales par an, dont 12 départs journaliers de ferry, ce qui correspond à un peu plus de 4 000 escales de ferry par an. Le projet de terminal méthanier apporterait de 80 à 200 escales supplémentaires par an, ce qui correspond à peu près à 2 à 4 % du trafic actuel du port Ouest. Ce site, comme tout le monde le sait ici dans le Dunkerquois, est fréquenté pour des loisirs nautiques et balnéaires par les pêcheurs, les chasseurs, les observateurs d'oiseaux et ornithologues.

La question que vous vous posez tous probablement aujourd'hui est : « *qu'est-ce qui va se passer avec l'arrivée de ce projet sur le port Ouest ?* ». Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que le projet dans son déroulement et ses activités sera régi par un arrêté préfectoral, qui paraîtra après la procédure d'autorisation, qui démarrera au printemps de l'année prochaine. Le projet d'arrêté préfectoral dira ce qu'on peut, ou ce qu'on ne peut pas, faire aux alentours du projet. Aujourd'hui, il est difficile d'en dire plus et je comprends bien que la réponse n'est pas suffisante. Alors on a cherché à vous donner un peu plus d'éclairage sur cette question. Pour ça, nous avons regardé ce qui se passe ou s'est passé sur des sites équivalents, dont les réglementations sont parues récemment. Vous savez qu'à Fos, il y a un terminal en cours de construction qui devrait être mis en service prochainement et dont l'arrêté préfectoral est paru il y a quelques temps. Si on transposait, et là je vais prendre des précautions de langage, cette réglementation au site qu'on envisage aujourd'hui (mais ça peut ne pas être exactement la même chose), ça donnerait ce que vous voyez sur le plan. Il est dit, à Fos-Cavaou, que dans un rayon de 600 mètres autour du site, la fréquentation des personnes qui n'ont rien à y faire si on peut dire cela comme ça (c'est-à-dire les activités de loisir ou de promenade) est interdite. Tout ce qui est, ou serait, ou sera, en dehors de cette zone qui sera déterminée par l'arrêté préfectoral ne changera pas. La question a été posée à un précédent débat public : « *on n'aura plus de plages* ». On voit sur le plan qu'il reste environ 3 kilomètres de plage entre la zone de protection éloignée et la digue du Braek, où commence la plage de béton. Les

zones de plan d'eau bien entendu ne seraient plus utilisables si on peut dire ça comme ça pour des activités nautiques. Elles sont d'ailleurs, je le rappelle, déjà interdites aujourd'hui. Il faut parler de deux activités, car elles sont particulières du fait de la configuration et des caractéristiques particulières de l'avant-port : les activités nautiques (notamment le kite-surf) et l'observation des oiseaux. Des discussions ont déjà été engagées avec la société de kite-surf ici présente -qui nous dira ce qu'elle a à dire sur ce projet- pour essayer de trouver sur le territoire dunkerquois des solutions. On sait que Dunkerque est devenu, ces dernières années, un haut lieu du kite-surf. Des solutions devraient pouvoir être trouvées sur le territoire dunkerquois en concertation avec les collectivités locales. On sait que le site du Clipon est un site qui est important pour les observateurs d'oiseaux et pour les ornithologues. C'est un site particulier parce qu'il est avancé sur la mer. Là, il faudra qu'on examine avec l'Administration la possibilité de maintenir ce site d'observation. Il faudra qu'on trouve des solutions, de manière à pouvoir maintenir dans des conditions de sécurité l'observation des oiseaux. Pour conclure sur ce point là, on peut dire qu'il y aura des choses qui seront encore possibles bien entendu sur cette zone et des choses qui ne seront plus possibles. On est bien entendu ouverts à la discussion pour trouver des solutions, et les négociations ou les discussions pourront s'établir sur ces aspects.

### *.b Le projet et l'environnement naturel*

Pour ce projet, des études environnementales sont nécessaires et sont en cours. Au préalable, je voudrais dire que le Port autonome fait depuis des années déjà des études de diagnostic environnemental, notamment sur le Clipon. On connaît bien déjà ce qui existe en matière de milieu naturel sur le Clipon. On est néanmoins en train de réaliser une étude de diagnostic environnemental, qui a débuté au début de cette année et qui devrait se terminer vers la fin de l'année. Il faut pour ces études avoir un cycle biologique complet, c'est-à-dire une année complète, pour avoir une idée précise du fonctionnement du site. Ce site renferme des espèces protégées et des études sont nécessaires pour examiner comment on peut les relocaliser. Une étude d'incidence est également en cours sur l'impact du projet sur les sites Natura 2000 environnants -site du Platier de l'Oye et site au large de la plage de Malo. Une étude d'impact est également en cours sur les milieux aquatiques. La création de la darse nécessite ce type d'étude. Toutes ces études seront une base pour établir un plan de gestion environnementale, suite à l'implantation de ce projet.

Ces deux sites présentent des caractéristiques communes. Ils sont tout d'abord tous les deux artificiels, créés au moment de la construction du port, c'est-à-dire au début des années 1970. Ils ont tous les deux une vocation industrielle, qui est prévue depuis l'origine, c'est-à-dire depuis leur construction. Ils présentent également tous les deux des habitats naturels remarquables, des sites de nidification et d'hivernage d'oiseaux et la présence d'espèces végétales remarquables. Ces études de diagnostic seront bientôt terminées, mais on en a pratiquement la totalité, parce qu'en hiver, il ne se passe pas grand-chose en matière d'évènements écologiques. Je vais vous présenter deux tableaux dans lesquels on a décrit ce qu'on a observé en matière de richesses écologiques sur les deux sites. Je ne vais pas les lire, ce serait trop fastidieux. Vous voyez que sur le site des Huttes, en matière de flore, 158 espèces végétales ont été recensées, dont quatre espèces protégées, des oiseaux nicheurs, dont plusieurs protégés, et des oiseaux migrateurs. Il est indiqué sur le diaporama que ce site a un potentiel de 300 espèces. Juste une petite explication, ça signifie que le site de l'avant-port, dans sa totalité, est un endroit où les oiseaux s'arrêtent, que ce soit sur les plans d'eau ou sur les parties terrestres. On a recensé depuis quelques années 300 espèces qui sont venues sur le site de l'avant-port. Ça ne veut pas dire qu'elles sont là toutes en même temps, mais ça veut dire que certaines viennent une année, d'autres l'année suivante. On a effectivement un site riche du point de vue de ce type d'avifaune. On a recensé également des mammifères (veaux marins et marsouins) sur la zone de l'avant-port. Le site du Clipon est en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt

écologique faunistique et floristique). Cette ZNIEFF a une surface d'environ 700 hectares et le projet prendrait sur cette ZNIEFF environ 40 hectares. Des habitats naturels ont été recensés : 178 espèces végétales, dont six protégées, une faune invertébrée, des amphibiens, des oiseaux nicheurs. On trouve la même chose en matière de nombre sur le site du Clipon, sachant que ce site présente quand même un intérêt plus fort que le site des Huttes bien entendu, à cause de certaines espèces remarquables, ou plus remarquables, comme la sterne naine.

La réalisation du projet, s'il se réalise bien entendu, nécessitera des mesures environnementales : un suivi écologique. Nous sommes en train de mener avec des experts, des bureaux d'études (les sociétés Gryp, Hydra et TDM) les études de diagnostic, les études d'impact, dont je viens de parler et nous sommes également en train d'examiner des mesures d'accompagnement et des mesures compensatoires dans le cadre de ce projet. C'est une question complexe et on a l'intention de nous entourer d'experts complémentaires à ceux qu'on a déjà, de manière à apporter de vraies réponses à ces questions, notamment sur les aspects de relocalisation des habitats. On sait que des solutions devraient fonctionner. On sait que dans d'autres lieux, par exemple au Havre, à Zeebrugge ou à Rotterdam, des solutions ont été apportées à ces questions de relocalisation d'habitat. On a fermement l'intention si je peux dire ça comme ça de trouver des solutions. On est complètement ouverts à toutes les aides qui pourraient nous être apportées en matière d'expertise pour réussir à trouver des solutions. Un programme de suivi devra également être mis en place, une fois le projet réalisé, de manière à pouvoir examiner ce qui se passe, savoir si ça a réussi et apporter éventuellement des mesures correctives. Je voudrais également dire que le débat vient de commencer ; il ne se terminera pas avec la clôture du débat public. Nous avons l'intention de le continuer au-delà, de manière à pouvoir vraiment trouver des solutions à ces problèmes environnementaux. Le port, c'est vrai, renferme une richesse en matière de biodiversité qui est reconnue et qui, on doit le dire, a été créée au moment de la création du port. Les sites qui sont les plus riches aujourd'hui sur la zone portuaire sont ceux qui ont été créés au moment de la construction du port, notamment le site du Clipon. C'est la raison pour laquelle on pense que, l'ayant fait, si on peut dire ça, sans le vouloir, on doit pouvoir le refaire en le voulant, avec l'aide d'experts locaux, dont je suis sûr qu'ils nous apporteront une aide pour la relocalisation de ces habitats.

En conclusion, ce que je voudrais dire c'est qu'on doit pouvoir concilier le développement portuaire et la préservation du patrimoine naturel. On a des exemples et des preuves que des solutions peuvent être apportées et on est prêts bien entendu à examiner ces solutions avec tous ceux qui voudront bien nous aider.

### *.c Les autres impacts du projet – La phase chantier*

Les travaux du port consistent principalement en la création d'une darse qui permettra la création des postes d'accostage des navires méthaniers. Pour ça, on a prévu de draguer à peu près 8 millions de mètres cubes. Ce produit de dragage sera du sable qu'on mettra sur le cordon littoral pour compléter, dans le cas du site du Clipon, le terrain qui manque pour la construction du terminal méthanier. La mise en place de ce sable va créer un nouveau cordon littoral, qu'on peut voir en mauve sur le plan. On sait que la mise en place de ce sable est favorable à la naturalisation des sites -c'est le cas du Clipon-. On a là une nouvelle zone sur laquelle on cherchera à relocaliser les habitats, comme je l'ai dit tout à l'heure. Ce dragage va également modifier le trait de côte, puisqu'on va avancer sur la mer avec ce nouveau remblai. Nous sommes en train de faire des études hydrauliques pour nous assurer que ce nouveau trait de côte sera stable. La stabilité du trait de côte est le principal objectif de ces études hydrauliques, pour garantir la sécurité de la plateforme du terminal.

Je vous remercie de votre attention. Je suis prêt bien entendu à répondre aux questions tout à l'heure, et je passe la parole à Fabrice Fourcade.

### **Fabrice FOURCADE**

Merci Bruno. Bonsoir à toutes et à tous. Je vais continuer en vous disant quelques mots des mesures qu'EDF prendrait pour limiter l'impact environnemental du terminal, tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation, en me concentrant notamment sur les aspects rejets atmosphériques, rejets liquides et solides.

#### *.d Phase de chantier*

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je signale qu'EDF a une expérience importante en matière de conduite de grands chantiers dans un grand respect de l'environnement. A titre d'illustration, je dirai simplement qu'EDF a été certifié, depuis 2002, ISO 14001. Je suis désolé, c'est un peu barbare comme terme mais ISO 14001 est la référence en matière de bonnes pratiques environnementales des entreprises.

Pour en venir au vif du sujet, je signale d'abord que le chantier aura lieu, pour l'essentiel, de jour, ce qui veut dire qu'il ne générera quasiment aucun trafic de nuit. Il pourra y avoir une ou deux exceptions, comme par exemple le moment où on va monter les réservoirs en béton. Il est possible qu'à ce moment-là, il y ait une activité de nuit mais très très majoritairement, la construction du terminal serait un chantier de jour. On prévoit de prendre un certain nombre de mesures pour limiter les rejets dans l'atmosphère, et notamment pour limiter les émissions de poussières. Je citerai des filtres pour équiper les centrales à béton, des bâches installées sur les camions qui porteraient des granulats ou des choses comme ça, et l'humidification des routes sur le site du chantier, là encore pour limiter les poussières. On prévoit un traitement adapté des déchets et des eaux usées. Qu'est-ce qu'on veut dire par là : Les déchets solides feront l'objet de tris sélectifs systématiques, de sorte à assurer un traitement conforme à la nature des déchets en question. Les eaux usées seront systématiquement collectées et filtrées sur site. On prévoit d'acheminer une partie des matériaux par barge, ce qui permettra de limiter d'autant la circulation routière notamment de poids lourds. Cette circulation, on a eu l'occasion de le dire lors de la réunion de Loon, sera limitée à 20 ou 30 poids lourds par jour. La vitesse de ces poids lourds serait, quant à elle, limitée, sur la zone de chantier, à 30 kilomètres par heure.

#### *.e Phase de fonctionnement*

Dès la conception, donc dès maintenant, nous nous engageons dans une démarche dite HQE (Haute qualité environnementale), pour garantir un impact minimal en termes environnementaux des bâtiments. Je ne m'étendrai pas sur la démarche en question. Pour vous donner une idée de ce que c'est, je signalerai deux actions que l'on souhaite conduire dans ce cadre. D'abord, la façade sud des bâtiments administratifs du terminal serait entièrement équipée de panneaux photovoltaïques. Par ailleurs, les toitures seraient végétalisées, ce qui permettrait d'accroître l'isolation thermique du bâtiment et de limiter les eaux de ruissellement. Et puis c'est aussi des possibilités nouvelles de nidification pour les oiseaux.

L'impact sonore du terminal en mode d'exploitation serait aussi limité. Je cite deux mesures : Les compresseurs seraient dans des bâtiments, ce qui accroît évidemment l'isolation phonique autour de ces matériels. Les pompes à eau seraient enterrées à plusieurs mètres sous terre, ce qui limite, là encore, leur impact sonore. Ces mesures donneraient, au bout du compte, les impacts sonores que vous voyez à l'écran, c'est-à-dire limités à quelques centaines de mètres, et donc ne touchant pas les

habitations, même les plus proches. L'illustration que vous voyez là est sur le site du Clipon. On aurait à peu près le même type de figure sur le site des Huttes.

Les émissions atmosphériques, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, seront extrêmement limitées. Elles seront beaucoup plus limitées que des choses que vous pouvez lire concernant d'autres terminaux dans le Nord de l'Europe. Pourquoi seraient-elles beaucoup plus limitées ? Vous le savez, on envisage d'utiliser pour réchauffer le GNL les eaux tièdes de la centrale de Gravelines, ce qui permet d'éviter d'avoir à brûler du gaz pour réchauffer ce GNL. C'est autant d'émission dans l'atmosphère, notamment de CO<sub>2</sub>, qui est économisée. Autre point aussi, la torchère du terminal ne fonctionnerait pas en fonctionnement normal, ce qui, là encore, est un facteur limitant des émissions du terminal. Concernant les consommations d'eau, c'est à peu près la même chose. Elles seront très faibles, là encore notamment parce que, pour réchauffer le GNL, on prévoit d'utiliser les eaux tièdes de Gravelines. Concernant les eaux usées, c'est le même traitement que ce que j'ai décrit pour la phase de chantier : collecte systématique, filtrage et traitement sur site. Les rejets solides seront en nombre limité. Là encore, tri sélectif et traitement adapté à la nature des déchets en question.

L'ensemble de ces mesures devrait conduire à une absence totale d'impact du terminal sur la santé des populations. On a d'ailleurs lancé une étude sanitaire, qui est en cours et qui devrait confirmer cette absence d'impact. Je terminerai en disant qu'on prévoit également un certain nombre d'actions paysagères sur le terminal, visant à intégrer au mieux les installations dans leur environnement. Pour ça, plutôt qu'un long discours parce que je pense qu'on a déjà dépassé le temps qui nous était alloué, je vous renvoie au film qui avait été projeté le premier soir au Kursaal, et qui est projeté en boucle sur le grand écran que vous voyez derrière. Le film illustre un certain nombre de choses qu'on a pu dire ce soir, et notamment ces actions paysagères. Merci de votre attention.

**Pierre TENIERE-BUCHOT**

Merci beaucoup. Le film est effectivement un document qui est assez intéressant et qui résume le point de vue des maîtres d'ouvrage, qui vient de nous être exposé. C'est maintenant à vous de prendre la parole, pendant une vingtaine de minutes, pour essayer d'approfondir un certain nombre de sujets ou pour donner votre point de vue, avant de passer la parole à quatre cahiers d'acteurs, qui sont sur le programme que vous avez dû prendre en arrivant. Qui veut être le ou la courageuse comme d'habitude qui veut intervenir et poser une première question ?

**Raoul DEFRUIT**

On vient d'entendre parler d'étude sanitaire. Sur quoi va porter cette étude sanitaire ?

**Pierre TENIERE-BUCHOT**

Est-ce que vous préférez répondre au fur et à mesure, Messieurs de la table des maîtres d'ouvrage ? Ou bien est-ce que vous prenez plusieurs questions ?

**Fabrice FOURCADE**

Quatre ou cinq questions.

**Jean-Claude BOUCHERY**

J'ai trois questions en réalité.

L'implantation de ce site industriel, qu'elle soit sur le Clipon à Loon-Plage ou sur le site de Gravelines, nécessitera, outre les aspects économiques, des mesures compensatoires environnementales. Plus que des mesures réductrices d'impact, nous attendons que soit assurée la préservation des intérêts faunistiques et floristiques indéniables de notre littoral. Ainsi, une attention toute particulière sera portée pour que des projets permettant de compenser l'impact environnemental de la zone industrielle du port Ouest puissent voir le jour. Ma question est donc la suivante : les nuisances engendrées par la construction et l'activité de ce terminal encourageront-elles (pour ne pas dire « contraindront-elles ») les maîtres d'ouvrage et le Port autonome à investir ou à soutenir des projets d'aménagement d'intérêt écologique ?

La ville de Gravelines, en partenariat avec l'ADEME, le Conseil régional et la Chambre de commerce et d'industrie de Dunkerque, réalise avec le soutien des industriels et de petits commerçants situés sur son territoire (excepté le CNPE) un bilan carbone. Il s'agit, d'une part, de faire un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre générées par toutes les activités sises sur son territoire et, d'autre part, de mettre en œuvre un véritable partenariat entre les différents acteurs de notre territoire (villes, industriels, petits commerçants et citoyens), pour trouver ensemble des solutions à cette problématique sur notre territoire communal. Dans le cas où le projet de terminal viendrait à voir le jour, EDF s'engagerait-il à réaliser en amont un tel diagnostic pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à la construction et à l'utilisation de ces sites industriels ?

Ma troisième question est peu plus d'actualité : l'accès à la jetée de Huttes. La Ville de Gravelines a trouvé récemment un accord avec le Port autonome pour que cet accès soit laissé libre aux pêcheurs. Il est bien évident qu'on ne changera pas de position sur ce sujet.

**Pierre TENIERE-BUCHOT**

C'est une position, ce n'est pas une question.

**Jean-Claude BOUCHERY**

J'ai vu que l'accès serait interdit, donc je prends les devants tout de suite.

**Pierre TENIERE-BUCHOT**

Merci. Je vais encore prendre une question.

**Alain HOUARDE**

J'ai juste une remarque sur le HQE. On va faire du HQE pour combien de personnes ? On peut se poser la question, puisque tout le site va être interdit.

J'ai eu beaucoup d'exemples des dégâts que ça allait faire, beaucoup de promesses de ce qui devait se mettre en place, mais on est dans le flou total. Par exemple, sur le trafic maritime, on nous dit : *« il va y avoir une gêne, mais on ne sait pas encore ce qui va se passer, il va y avoir un arrêté. On va draguer huit millions de mètres cubes, mais on ne sait pas trop ce qu'on va en faire. On va faire des études, on verra bien ce qui va se passer. »* Pour moi, ce ne sont pas des réponses satisfaisantes. Pour la biodiversité, c'est la même chose. On va tout faire pour déplacer les espèces. On va leur dire : *« allez faire un petit tour là bas, à côté »*. Je ne sais pas comment vous allez faire. J'aimerais que vous m'expliquiez comment vous allez dire à des oiseaux migrateurs : *« ne venez plus ici ; il faut aller là-bas »*. C'est pareil pour les études pour le trait de côte. On va faire une étude pour voir quel va être l'impact. Qui va valider toutes ces études ? Vous nous dites que vous être en train de

faire faire un tas d'études — si on prend votre manuel, il y en a effectivement plein. Je ne mets pas en doute les scientifiques qui vont faire ces études, mais j'aimerais savoir qui va les contrôler et les valider. Quelle assurance aura-t-on de la mise en place effective des mesures de gestion qui seront décidées ?

**Pierre TENIERE-BUCHOT**

Merci beaucoup. On va prendre cette première série de questions. Il y aura d'autres questions après, je vous rassure tout de suite. Pouvez-vous répondre à cet ensemble de questions, dans l'ordre que vous souhaitez, s'il vous plaît ?

**Fabrice FOURCADE**

Je vous propose que Yannick Guerton, qui est responsable de l'ensemble des études environnementales et sanitaires du côté d'EDF, réponde sur l'étude sanitaire.

**Yannick GUERTON**

Bonjour. L'étude sanitaire consiste à prendre en compte tous les agents atmosphériques, tous les résidus solides, les nuisances sonores et également tous les rejets aqueux. On regarde les effets que cela peut avoir vis-à-vis de la population qui y est située à proximité. Quand je dis population, on prend en compte notamment les enfants et les adultes, on ne regarde pas que les adultes. C'est une étude qui est obligatoire et qui fait partie de l'étude d'impact, qui sert à avoir l'autorisation d'exploiter.

**Pierre TENIERE-BUCHOT**

D'autres réponses, s'il vous plaît.

**Bruno MILCZYNSKI**

Sur la deuxième question, concernant les mesures compensatoires. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ces études commencent aujourd'hui. On n'est pas à la fin, loin s'en faut. On a fait un diagnostic, on est en train de démarrer des études d'impact et les trois cabinets d'experts qu'on a nommés sont en train de commencer à examiner quels types de mesures compensatoires ou d'accompagnement on pourrait apporter dans le cadre de ce projet. Comme je l'ai dit, c'est une question complexe, et on veut qu'elle réussisse. Il faut qu'on puisse associer à nos experts d'autres experts, de manière à trouver des solutions. On sait que des solutions à des problèmes de ce type ont été trouvées, par exemple au Havre ou à Zeebrugge. On a également des expériences locales qui montrent que la renaturalisation de sites qui sont artificiellement constitués est possible. On a la volonté d'aboutir à une vraie solution à ces vraies questions et on va tout faire pour y arriver mais, encore une fois, aujourd'hui, on ne peut pas vous donner la réponse à ces questions-là, puisque les études commencent (et la concertation ne fait que commencer). Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question mais ce que je veux dire aujourd'hui, c'est notre volonté d'y arriver.

Il y avait une autre question, c'est l'accès aux pêcheurs. Encore une fois, je suis désolé, mais tant que l'arrêté préfectoral d'autorisation n'est pas sorti, on ne peut pas dire ce qui sera interdit ou autorisé et à quel endroit. Il faut attendre que l'étude de danger soit examinée par l'Etat et que les conclusions soient données pour pouvoir dire ce qu'on pourra faire et ce qu'on ne pourra pas faire dans les environs du terminal.

Sur la question de la gêne au trafic, de la même façon, les études maritimes commencent aujourd'hui. Ce qu'on peut dire c'est que le temps d'évolution d'un méthanier dans l'avant-port serait d'environ une trentaine de minutes, c'est-à-dire qu'entre le moment où il passe les jetées et le moment où il dégage la zone d'évolution de l'avant-port, il se passera à peu près 30 minutes. C'est quelque chose d'assez courant dans la gestion du trafic d'un port, ce type d'évolution. Il y aura bien entendu pendant cette période d'évolution des dispositions particulières qui seront prises en matière de circulation des autres navires. Il y aura très probablement une interdiction pour les autres navires de croiser à une distance minimale ce méthanier. Tout ça doit être confirmé par des études maritimes qu'on est en train de faire, des études de navigation et des études de risques également. On n'a pas le sentiment, aujourd'hui, que le trafic des méthaniers devrait perturber le trafic maritime du port. Je dois m'empresseur d'ajouter qu'on a le souci que le projet de terminal méthanier ne gêne pas le développement du port. Vous savez que le port n'a pas fini de se développer. Il reste encore de l'espace. On a bien l'intention de prolonger, de continuer son développement. Les études qu'on mène doivent aboutir à cet objectif-là : assurer la sécurité du trafic maritime et assurer également le développement du port.

### **Pierre TENIERE-BUCHOT**

Je crois que la personne qui était au fond n'était pas totalement satisfaite. Je vais lui repasser la parole, en lui demandant de bien vouloir se présenter. Il y a un verbatim et si vous ne donnez pas votre nom en posant vos questions, il y aura un point d'interrogation à la place de votre nom.

### **Alain WARDE**

Alain Warde. Je parle en tant que citoyen. Est-ce qu'on pourrait, lorsque vous parlez du trafic, revoir la carte avec la zone autour du site des Huttes ? Est-ce qu'il y a là une circulation maritime possible ? Ce que vous venez de nous évoquer, c'est la circulation du Clipon, mais pour la circulation des Huttes, avec la zone des 600 mètres, est-ce qu'il reste encore la place aux bateaux de passer ?

### **Bruno MILCZYNSKI**

Ça mérite effectivement une explication. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cette zone des 600 mètres est une transposition de ce qui existe aujourd'hui à Fos et elle n'est pas, pour l'instant, validée sur Dunkerque. Il n'empêche que si on reprend ce qui est dit dans l'arrêté préfectoral de Fos, cette zone de circulation n'empêche pas d'autres activités économiques, c'est-à-dire qu'elle n'empêche pas la circulation des navires. Elle empêche la présence de personnes du public si on peut dire qui ne sont pas formées à la sécurité de la zone. Mais l'activité économique dans cette zone, toujours dans le cas de figure de Fos, reste possible. Donc les 600 mètres, dans le cas du site du Clipon, n'empêcheraient pas la circulation des navires.

### **Frédéric CARON**

Je voudrais également répondre à votre question sur le dragage et le devenir des matériaux dragués. Comme il a été bien précisé dans notre document, ces matériaux serviront à réaliser une plateforme qui devra accueillir le futur terminal méthanier. Ces 8 millions de mètres cubes seront dragués par une drague stationnaire et refoulés sur le sol, créant ainsi un nouveau trait de côte. Des études sont effectivement en cours pour déterminer ce nouveau trait de côte et sa stabilité. Toutes ces études, qu'elles soient hydrauliques, hydro-sédimentaires, maritimes, de navigation et de trafic, sont validées (c'était une de vos questions également) par le CETMEF, qui est le bureau d'étude de l'ex-

ministère de l'équipement et qui est une entité tout à fait indépendante qui valide toutes les études de tous les ports français, que ce soit au Havre à Port 2000 ou les autres ports autonomes.

**Alain WARDE**

Donc, actuellement, vous ne savez donc pas ce qui va se passer. De la même manière, tout à l'heure, pour la destruction de la ZNIEFF et de l'habitat des sternes, vous ne savez pas. Vous savez que vous allez les détruire, mais vous ne savez pas ce que vous allez pouvoir faire pour leur trouver une solution de substitution. Là, c'est pareil. Vous allez créer une plateforme mais vous ne savez pas l'impact que ça va avoir.

**Bruno MILCZYNSKI**

On ne le sait pas, Monsieur, tant que les études ne sont pas terminées.

**Alain WARDE**

Donc, pour le moment, on ne sait rien.

**Bruno MILCZYNSKI**

Aujourd'hui, dans l'état actuel des études, on ne le sait pas. On ne peut pas vous apporter de réponse définitive. Les études sont en cours. La concertation va continuer. Vous serez bien entendu informés de l'évolution de ces études mais le débat public a commencé.

**Alain WARD**

Lorsque la décision sera prise, on aura connaissance des études, et peut-être à ce moment-là, on saura ce qu'il va se passer.

**Bruno MILCZYNSKI**

Je n'ai pas dit cela du tout.

**Alain WARD**

Moi, c'est ce que je pense.

**Bruno MILCZYNSKI**

Mais ce n'est pas ce que j'ai dit.

**Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Je me permets d'intervenir. On ne peut pas réduire le temps passé, présent et futur en un point unique : c'est-à-dire vous ne pouvez pas obtenir d'un projet qui porte le nom de projet quelque chose qui est déjà établi. Le fait - et je l'ai rappelé au début et je le rappelle encore maintenant - que vous donniez votre opinion, c'est une bonne opinion ; et que les maîtres d'ouvrage vous indiquent leur position, leur point de vue, c'est une bonne position et le but de notre dialogue. Il ne s'agit pas que vous soyez certain que vous avez raison et qu'ils ont tort, ou l'inverse, il s'agit simplement de nourrir l'enquête publique, la future enquête publique de façon à ce que, tant qu'à faire, les études arrivent avant la décision. C'est, je crois, la position qui paraît raisonnable. Cela vient d'être

rappelé. Maintenant, aujourd'hui les études ne sont pas terminées. Voilà. Elles sont en cours, ou elles sont à faire dans certains cas. Elles ne sont pas terminées. Quand elles sont terminées, un résultat est indiqué. Voilà tout. Cependant, pour le moment, on est dans une phase de concertation et de constats où l'on enregistre ce qui est fait et ce qui est à faire. Dans le fond, cela revient à peu près à cela.

Du point de vue des réponses, y a-t-il encore des choses à ajouter ? Ah si vous voulez intervenir, Monsieur le Président.

### **Jo Derain, président du Comité local d'information et de concertation**

Je prendrais la casquette de président du CLIC devant lequel ce projet passera, s'il doit continuer. On vient de parler, depuis 10 minutes/un quart d'heure, et tous ceux qui sont intervenus, d'études, d'études en cours. Je conçois forcément qu'on n'a pas de résultat pour le moment. Moi, je fais une proposition : attendons ces résultats bien sûr. Autrement ce ne serait pas sérieux, si on décidait maintenant. Convenons que les bureaux d'études ou les experts soient admis par les uns et par les autres. S'ils sont admis par les uns et par les autres, experts et contre experts, en même temps et s'ils analysent cette chose en même temps, je crois que l'on pourra plus facilement accepter les conclusions de ces études, et accepter la décision qui sera prise par le Préfet derrière. C'est ce que je pense qu'il serait intéressant de faire. On parle d'études depuis un bout de temps, depuis plusieurs minutes. J'imagine que dans la salle, des gens doivent se demander qui fait ces études. Sont-ils indépendants ? Sont-ils suffisamment compétents ? Je l'imagine bien sûr, et j'en suis persuadé, mais on aimerait bien que tout le monde puisse le faire, et qu'on puisse avoir en même temps d'autres expertises de la même façon, de telle façon qu'à la fin, tout le monde se dise d'accord sur la décision qui sera prise.

### **Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Merci pour ces indications. Cela étant, il ne faut pas confondre ceux qui prennent la décision avec ceux qui éclairent cette décision, de la même façon que ce ne sont pas les phares d'une voiture parce qu'ils sont allumés qui permettent de la conduire. Vous êtes bien d'accord sur cette métaphore hardie et automobilistique ? Les scientifiques ne prennent jamais la décision. Ils peuvent dire : c'est très dangereux, il ne faut pas le faire. Dans ce cas, généralement on suit leur avis. Ou ils peuvent dire : il n'y a aucun danger, c'est merveilleux. Dans ce cas-là, il y a un risque à prendre. La décision est donc quand même quelque chose qui est supérieur au scientifique, c'est ce que je veux souligner. Je vous laisse répondre, maintenant.

### **Fabrice FOURCADE**

Je voudrais dire un mot sur la question de Monsieur concernant les projets et le soutien des projets d'intérêt écologique. Peut-être avant cela un mot : je comprends ces interrogations sur les études incomplètes. On souhaite toujours avoir plus d'information, c'est bien normal. Moi, ce que je voudrais dire, c'est qu'on parle depuis tout à l'heure d'études. Un grand nombre d'études est lancé. Il y a déjà un grand nombre de résultats qui sont disponibles. Ces réunions qu'on a ensemble visent à les partager, et on est là pour porter auprès de vous ces résultats dont on dispose déjà. C'est ce qu'on fait ce soir. Il y a un certain nombre de choses qui ont été dites concernant les habitats, il y a ce qu'on dira à la réunion sur les risques concernant ceux-ci. Ce que je voudrais encore dire là-dessus, c'est qu'elles ne sont effectivement pas terminées. Elles vont se terminer d'ici quelques mois. A l'issue de cela, elles seront rendues publiques dans le cadre de l'enquête publique qui suivra et qui précédera les décisions définitives. Ces études seront rendues publiques, donc il n'y a pas de volonté de cacher quoi que ce soit dans tout cela.

Sur la question concernant le soutien à des projets d'intérêt écologique, je voudrais dire deux choses : EDF est prêt à s'engager, auprès du Port évidemment, pour aménager un habitat alternatif pour les sternes naines, si *in fine* le site du Clipon est choisi. Cet engagement, c'est un projet d'intérêt écologique. Clairement, on est prêt à s'engager dans ce sens. Dans le même état d'esprit, on a parlé tout à l'heure du *kitesurf*. Je vais redire ce que Bruno Milczynski a dit au cours de son exposé, donc je le dis maintenant au nom d'EDF. Là encore, je suis davantage sur le Clipon. Si une solution alternative à la navigation, compte tenu des jours de vent du sud-ouest sur le site du Clipon pour les *kitesurfeurs*, devait voir le jour sous une forme ou sous une autre, ce serait un projet de territoire qui pourrait avoir un certain nombre de vertus écologiques. Là encore, je dis ce soir qu'EDF est prêt à se mettre autour d'une table avec l'ensemble des parties prenantes, notamment des collectivités locales si elles devaient faire émerger un projet de ce type.

### **Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Merci. Alors on va prendre une autre série de questions. Je vois plusieurs bras se lever.

### **Gérard VERMEESCH, ADELFA**

Il y a quelques années, on parlait des vibrions dans les eaux chaudes de rejet, là où il y a l'aquaculture. On va donc faire passer l'eau chaude sous la grande darse pour la réchauffer, pour réchauffer le gaz. Que vont devenir les vibrions pathogènes ? C'est une question que je pose. J'ai aussi une petite question, et là, je reprends ma casquette d'ornithologue et de la ZNIEFF. La ZNIEFF qui est dessinée sur votre cahier, elle n'est pas à la bonne dimension. Elle englobe toute la totalité. La ZNIEFF qui est dessinée, a un trait droit presque horizontal. Elle est mal dessinée. Enfin, à ma connaissance, elle n'est pas bonne.

### **Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Merci beaucoup.

### **Léon PANIER, citoyen du canton de Gravelines**

L'actualité fait bien les choses actuellement, puisque nous assistons au Grenelle de l'environnement, au niveau national ; au niveau local, nous assistons à une enquête exclusive de *La Voix du Nord* qui rappelle un certain nombre de choses. Sur le plan sécurité, si nous pouvions éventuellement revenir à la carte qui a été montrée précédemment, si je comprends bien, que ce soit le site du Clipon ou le site des Huttes, dans ce cas là, pour l'un comme pour l'autre, il n'y aurait plus d'accès possible aux jetées, sous réserve que l'arrêté préfectoral soit similaire à ceux de Fos-Cavaou, c'est-à-dire 600 mètres. Lors d'un précédent débat public, j'avais demandé au président ici présent d'interpeller toutes les administrations ou l'administration concernée, de façon à ce qu'avant cette réunion finale qui aura lieu à Kursaal, nous ayons au moins les intentions de l'administration. Il ne faudrait pas se retrouver, comme le rappelaient tout à l'heure Monsieur Bouchery et également Monsieur Defruit, à un moment donné à intervenir lourdement auprès du port autonome. Jadis, cela a demandé beaucoup de négociations pour que les pêcheurs puissent à nouveau accéder à certains endroits. J'avais fait référence, précédemment, à une société où il y a le tout interdit pour une majorité et le tout permis pour une minorité. Si vous voulez, la question est également par rapport à cela, et véritablement je m'autorise, je me permets en tant que citoyen d'interpeller l'administration, d'autant plus que dans les récents articles de *La Voix du Nord*, il fait référence à notre préfet, Monsieur Canépa, qui, eh bien disons, s'inquiète du trafic qui existe au large. J'ose espérer qu'il ne passe pas des nuits blanches par rapport à cela mais il pourrait éventuellement nous conforter par rapport au périmètre de sécurité qui sera adopté. Ce serait là un

élément. Il n'y a aucune raison que l'on ne dise pas aujourd'hui si l'on veut que économie rime un peu plus avec écologie, que l'ensemble des citoyens soit informé de ce qui les attend demain, d'autant plus qu'il y a urgence. Je prends une déclaration de Monsieur Terrier ici présent, je me permets, dans *La Voix du Nord* : « Si on assiste à un alourdissement des mesures et des délais, on prend le risque de distorsion de concurrence et de voir une entreprise s'implanter 40 kilomètres au nord », donc ce qui veut dire au-delà de la frontière française. C'est tout simple. Monsieur Terrier est donc comme moi, et comme de nombreux citoyens, pressé que l'administration apporte des précisions, et que nous soyons une très grande majorité, pourquoi pas, à dire oui à un tel projet.

Ma deuxième question concerne l'érosion et le trait de côte. La fois dernière, Monsieur Cuse ici présent, que je connais professionnellement et qui est très compétent en la matière en a parlé. Pour lui, il n'y avait pas lieu de s'inquiéter par rapport à cela. Egalement dans l'enquête exclusive de *La Voix du Nord*, il y a une carte tout à fait instructive, mais à qui faire confiance ? Selon Monsieur Lamiaud qui était un expert du Conseil régional, on savait déterminer le trait de côte dans 100 ans. Avec éventuellement une augmentation des températures de 2,3°C, eh bien Dunkerque, Ostende et Calais seraient sous les eaux. Je ne sais pas qui l'on doit croire, à qui il faut faire confiance par rapport à ce trait de côte.

### **Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Merci beaucoup pour toutes ces questions. Je pense qu'elles vont trouver des réponses. Des réponses, ce qui ne signifie pas une réponse. Je crois que pour ce qui est de la montée des eaux, on ne sait pas exactement ce qui pourra se passer mais on revient sur ce que je me permettais de dire sur les scientifiques, c'est-à-dire qu'il y a un large spectre de réponses scientifiques également. C'est bien de poser ces questions. Avant de passer la parole, je rappelle que tout à l'heure l'administration prendra elle-même la parole. Ce sera également le cas à Craywick où l'administration a un rôle assez important dans ce domaine des risques et des accidents. Je ne sais pas si les éléments qu'ils vous apporteront nous satisferont, mais ils apporteront des éléments qui sont faciles à trouver dans les lois et règlements.

### **Elisabeth GUEURET, Adelfa**

Dans l'exposé que vous venez de faire, et dans le dossier du maître d'ouvrage, je crois que l'on peut regretter que la notion d'environnement soit un peu limitée à la protection de la faune et de la flore, et à rattraper des attaques du milieu naturel. Je crois que la notion d'environnement est peut-être un peu plus large. De la même façon, Monsieur Jean-Claude Terrier, dans un article qui est paru dans *La Voix du Nord*, a dit que le méthane n'était pas dangereux pour la santé. Je crois que là, il faudrait aussi que l'on s'entende sur la notion de santé. Je crois que l'on n'a pas du tout la même notion. Je crois que les associations qui vont prendre la parole par la suite vont pouvoir le développer. Par ailleurs, je voulais dire aussi, toujours en parlant d'environnement, que l'environnement est aussi un paysage. En l'occurrence, le Clipon est une plage, une plage avec des usages et des usagers. Il se trouve que la fermeture du Clipon va correspondre à la fermeture d'un espace naturel sauvage. *La Voix du Nord*, notre grande référence, signale que la région Nord-Pas-de-Calais est déficitaire en espaces naturels sauvages. Ce n'est pas le Dunkerquois qui va trouver la solution pour la région Nord-Pas-de-Calais. Monsieur le Président, vous allez me dire que je ne pose pas de question, je fais un constat. En fait, la question serait : pouvez-vous intégrer dans vos écrits que l'environnement n'est pas limité aux deux points que j'ai déjà cités ? Pouvez-vous aussi essayer d'éviter qu'il y ait des langages édulcorés ? Notamment, dans le dossier du maître d'ouvrage, en parlant du domaine maritime public et de sa législation, il est fait état d'une tolérance ancienne.

**Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Merci beaucoup. C'était des vraies questions, ne vous excusez pas, bien au contraire. Maintenant, je vais donner la parole à ce Monsieur, et ensuite je donnerai de nouveau la parole aux maîtres d'ouvrage.

**Nicolas FOURNIER, Les Amis de la Terre (association membre de l'Adelfa)**

L'Adelfa a écrit son cahier d'acteurs dans lequel on pose la question de la possibilité d'une alternative, à savoir un terminal offshore au large de Dunkerque. Je sais que lors d'une précédente réunion, on nous a rétorqué que ce n'était pas possible de le faire, que cela avait été étudié dès avant les deux projets que l'on voit là, les sites est et ouest. Seulement, j'aimerais bien qu'à une prochaine réunion, les maîtres d'ouvrage nous présentent cette étude qui aurait été réalisée en amont du dépôt du dossier qu'on a entre les mains aujourd'hui. Par ailleurs, je voudrais savoir ce qu'il se passerait en cas de fuite de gaz méthane, un des principaux risques étant la fuite de gaz méthane. Que se passerait-il en cas de phénomènes bien connus chez nous d'inversion de température, c'est-à-dire quand le méthane se retrouve coincé dans l'air chaud sous une couche d'air froid, qui agit comme un couvercle ? Le méthane ne serait-il pas coincé lui aussi, et avec le phénomène de brise de mer conjugué, quel serait l'impact sur les populations riveraines ?

**Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Je vous propose de répondre brièvement si c'est possible à cet ensemble de questions. Ensuite, nous passerons aux cahiers d'acteurs. Les questions qui n'ont pu être posées seront posées après ces cahiers, de façon à ne pas trop prendre de retard par rapport à l'horaire du programme.

**Bruno MILCZYNSKI**

Sur la question simple des limites de la ZNIEFF, on a repris dans le dossier de débat public les limites de ZNIEFF qui figurent dans le document officiel les indiquant. Je ne sais donc pas quel autre document vous avez. Pour nous tout au moins, on n'en connaît pas d'autres.

**Un intervenant**

Il existe une fiche établie par la DIREN.

**Bruno MILCZYNSKI**

Oui, c'est la fiche de la DIREN qu'on a reprise. S'il y a un autre document officiel, on est prêt à le prendre bien entendu.

**Maurice LAUNAY**

C'est la bonne limite, parce que cette ZNIEFF est antérieure à 1986. Elle est antérieure au creusement du canal, et donc elle signalait l'intérêt de ce secteur qui est à la fois un espace dunaire et une zone humide arrière dunaire. Le creusement du canal a fait que déjà à l'époque le Clipon a été bien sollicité. Actuellement, la limite n'a jamais été révisée. Elle sera révisée, peut-être ? Vous avez la bonne limite, celle que l'on diffuse tout le temps. Je voudrais quand même rappeler une

chose : une ZNIEFF est un périmètre aléatoire. Elle est là pour signaler aux maîtres d'ouvrage que dans cette zone, il y a des choses importantes, les choses auxquelles il faut faire attention. Si elle est 100 mètres plus au nord ou à l'est, ce n'est pas ce qui est important. Ce n'est pas opposable, le contour. C'est une information pour permettre un meilleur travail, de meilleures études, de meilleurs projets.

### **Bruno MILCZYNSKI**

Merci Monsieur Launay pour cette précision. Je vais peut-être répondre aux questions sur les espaces naturels et sauvages. Je voudrais tout simplement rappeler que le site du Clipon est un espace naturel, une zone naturelle, une ZNIEFF, mais qu'il a été créé artificiellement il y a 30 ans. Les remblais qu'on a prévus de faire dans ce projet vont recréer des espaces identiques à ceux qu'on a créés à cette époque. On peut donc supposer que ces espaces, ces nouveaux remblais, vont se re-naturaliser de la même façon. Je voulais apporter cette précision complémentaire.

### **Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Merci de laisser les intervenants répondre. Il y a eu des questions. Vous aurez la parole tout à l'heure. Sinon, on s'apesantit et on transforme une réunion sur tous les problèmes en une réunion sur deux ou trois problèmes. Ceci est tout à fait dangereux. Il y a encore plein de réunions ultérieures au cours desquelles on pourra revenir. L'esprit des neuf réunions que nous organisons est d'essayer petit à petit de traiter tous les problèmes, et non pas un par un, parce que dans ce cas, on ne sait pas quand cela commence, et surtout quand cela se termine. D'abord, on répond. Ensuite, on reviendra sur les problèmes qui n'ont pu être traités complètement. N'ayez pas peur.

### **Fabrice FOURCADE**

Je vais prendre très brièvement la parole pour vous présenter Sylvain Ringot (à ma droite) qui est directeur technique du projet côté EDF, et qui va répondre à une série de trois questions : celle concernant le diagnostic gaz à effet de serre du terminal ; celle concernant les vibrions ; et celle concernant la dispersion du méthane.

### **Sylvain RINGOT, directeur technique du projet EDF**

Merci Fabrice. Je vais commencer par la question sur les gaz à effet de serre. Oui, EDF s'est engagée à faire mieux que les engagements européens sur le protocole de Kyoto. Bien sûr, dès la conception du terminal, nous avons intégré une limitation des rejets des gaz à effet de serre. Pendant la phase de chantier, comme on l'a dit tout à l'heure, nous allons essayer d'abord d'avoir une ligne électrique temporaire - étant à EDF, on a quand même un certain nombre d'appuis sur ce sujet - de façon à ne pas avoir à installer de groupes électrogènes sur le chantier, ou du moins à limiter au maximum les groupes électrogènes installés sur le chantier. Par ailleurs, comme on vous l'a déjà dit aussi, on va essayer d'utiliser la darse pour faire décharger le maximum de matériaux et de matériels, ce qui limite là aussi les transports routiers, donc les gaz à effet de serre induits. Ensuite, pendant l'exploitation, l'installation est conçue pour limiter vraiment à l'extrême maximum tout rejet dans l'atmosphère de méthane (CH<sub>4</sub>) qui est un gaz à effet de serre. Les sous-produits sont collectés. Tous les sous-produits des circuits GNL sont collectés. Toutes les tuyauteries sont soudées de façon à n'avoir quasiment aucune bride. On minimise le nombre de

brides qui sont source de fuites faibles mais qui sont quand même une source de pertes de toutes petites quantités de produits. Avec cette mesure, on limite vraiment à une quantité infime la quantité de CH<sub>4</sub> qui pourrait être directement répandue dans l'atmosphère par le terminal.

Pour ce qui est du CO<sub>2</sub>, la première source de production de CO<sub>2</sub> sur un terminal pourrait être l'énergie nécessaire au réchauffement du gaz. Comme on l'a dit, on essaie de réutiliser les eaux tièdes de Gravelines, ce qui permet d'avoir une source d'eau tiède « naturelle », existante, qui ne produit pas de CO<sub>2</sub>, et d'un autre côté, ne pas avoir à chauffer par une combustion de méthane, donc en produisant du CO<sub>2</sub>, l'eau de mer pendant les périodes hivernales. Pendant l'été, l'eau de mer est à une température qui suffit largement pour re-gazéifier le méthane. Par contre, il arrive que l'hiver (pas forcément tous les hivers) la température de l'eau de mer descende en dessous de 6°C. En dessous d'à peu près 7°C, il n'est pas possible d'utiliser directement l'énergie de l'eau pour re-gazéifier le méthane, et il faut donc se chauffer. C'est le cas de tous les terminaux qui existent ailleurs dans le monde. Nous, en utilisant l'eau de rejet de la centrale, nous n'avons pas à chauffer l'eau, jamais, et donc nous limitons l'introduction de CO<sub>2</sub>.

Comme on vous l'a dit aussi, si on fait le projet, ce seront des bâtiments haute qualité environnementale qui limitent au maximum les déperditions calorifiques, les besoins de chauffage des bâtiments, et donc là aussi qui vont limiter la production de CO<sub>2</sub>. Pour faire simple, la seule production de CO<sub>2</sub> du terminal sera les flammes pilotes de la torche. La torche ne brûle pas, mais comme c'est un organe de sécurité, il doit rester en haut de la torche une toute petite flamme. Elle est là pour servir, si jamais il y avait besoin d'allumer un éventuel flux de méthane qui arriverait dans la torche. C'est une petite flamme, une petite consommation. C'est la seule production de CO<sub>2</sub> du terminal. On a donc balayé les gaz à effet de serre principaux qu'il peut y avoir, puisque n'ayant pas de cogénération, nous n'avons pas de production de NOx ou d'autres types de gaz à effet de serre.

Pour ce qui est des vibrions, c'est une très bonne question. Initialement, nous avons envisagé d'aller récupérer l'eau tiède de Gravelines à l'extrémité du canal de rejet de Gravelines, avant le départ vers la mer. Pour diverses raisons, dont celle-là, nous avons été amenés à considérer maintenant une prise d'eau qui se fait un peu plus en amont dans le canal de rejet, dans ce qu'on appelle les déversoirs de la centrale. En fait, c'est l'endroit où l'eau va partir vers le canal. Cela a divers intérêts techniques. Je ne vais pas entrer dans le détail sur ce sujet mais c'est là que nous allons aller soutirer l'eau. A cet endroit, il n'y a pas encore eu les rejets de la ferme aquacole dans le canal, donc il n'y a pas de vibrions qui viennent de la ferme aquacole. De fait, nous ne transporterons pas les vibrions de la ferme aquacole en dessous de l'avant-port.

Pour ce qui est de la dernière question qui a été posée au sujet des inversions de température, les études de sécurité sont faites avec diverses classes de stabilité de l'atmosphère. Il y en a tout un tas. C'est ce que l'on appelle les classes de Pasquill. On retient une classe de Pasquill 3D qui correspond à une atmosphère très stable, extrêmement peu de turbulences dans l'atmosphère et extrêmement peu de déplacements. C'est effectivement en général des scénarios qui correspondent aux plus grandes extensions des nuages potentiels auxquels on pourrait arriver si jamais il y avait un incident sur le terminal. Les chiffres que nous avons mis dans le dossier des maîtres d'ouvrage correspondent effectivement à des grandes stabilités d'atmosphère qui génèrent des nuages plus grands. Pour le dire autrement, c'est pris en compte. Les chiffres que nous avons indiqués et les études sont basés sur des conditions très stables. Les distances de sécurité que nous avons déjà annoncées sont compatibles avec ce genre d'atmosphère.

**Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Merci bien. Je pense que maintenant nous allons écouter les auteurs de cahier d'acteurs. Camille Saisset va demander qui intervient maintenant pour le GON.

## **.II Présentation de quatre cahiers d'acteurs**

### **.1 Cahier du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais (GON)**

#### **Camille SAISSET**

Pour le GON (groupe ornithologique et naturaliste du Nord) section Nord Pas-de-Calais, nous allons accueillir Monsieur Bernard Bril, s'il veut bien se présenter à la tribune. Il va nous présenter la problématique de l'observation et de la protection des oiseaux dans l'avant-port ouest qui se trouve sur une zone de migration sensiblement importante de l'hémisphère nord. Vous pouvez consulter le cahier d'acteur qui est extrêmement fourni et qui développe la situation non seulement des sternes naines, mais aussi d'autres espèces présentes sur ce site, la population des sternes naines représentant une des principales populations en France.

#### **Bernard BRIL**

Je vais donc effectivement présenter la vie du Groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais, donc parler d'oiseaux. Vous verrez que de toute façon parler d'oiseaux ne se limite pas aux oiseaux, car il y a tout de suite plein d'autres considérations qui rentrent en jeu. Je vais essayer, dans la mesure du possible, de m'en tenir aux compétences naturalistes du groupe ornithologique.

Bien sûr, quand on parle du site du Clipon, on pense tout de suite et avant tout aux sternes naines : c'est la plus grande colonie de France, en augmentation constante. C'est un oiseau menacé au niveau européen. C'est un oiseau qui jouit de protection, aussi bien au niveau national qu'au niveau européen. C'est un oiseau dont la destruction est donc illégale. Maintenant, le Clipon ce n'est pas seulement des sternes naines. On y trouve aussi quantité d'autres oiseaux nicheurs. Par exemple, on y trouve : des grands gravelots (on est proche là de la limite sud de son aire de répartition) ; des gravelots à collier interrompu (au contraire, on n'est pas très loin de sa limite nord). Vous voyez déjà tout l'intérêt du site. C'est aussi un site absolument unique au niveau du paysage. Pour ce qui est des espèces, je signale aussi que j'ai été très surpris de remarquer tout à l'heure dans ce que l'on nous a présenté, qu'on nous a parlé du sphinx de l'Epilobe. A ma connaissance, le sphinx de l'Epilobe n'existe pas. Par contre, il y a des quantités de sphinx de l'Euphorbe. Curieux tout de même !

Maintenant, je reviens sur le paysage. Un paysage absolument unique, un paysage irremplaçable, un paysage d'origine artificielle, je veux bien, mais un paysage que la mer et que la nature ont reformulé, ont refaçonné entièrement ; et un paysage qu'elle ne refaçonnera pas, parce que si on le reconstruit, on bétonnera et il n'y aura plus le sable. Il n'y aura plus les possibilités pour recréer un paysage naturel du même genre. Je remarque aussi que sur les 30 kilomètres du littoral du département du Nord, sept sont à peu près naturels. Tout le reste est déjà complètement artificiel. A l'ouest de Dunkerque, c'est la seule petite zone de nature qui reste encore. Remarquez aussi que maintenant le Clipon est une jetée. Bientôt, ce sera peut-être un port méthanier. Au départ, c'était un petit hameau, avec un ensemble naturel remarquable : des pelouses dunaires, des marais (on en a un peu parlé tout à l'heure), des bois, des prairies ; tout cela dans un espace très restreint. C'est un

espace remarquable qui a été détruit pour construire un canal dont on se demande à quoi il sert, et ça sans aucune compensation.

Le GON a essayé aussi de protéger un petit peu, en mettant des panneaux, en mettant des fils pour essayer d'inciter les gens à ne pas trop déranger les sternes naines. Justement, s'il y a bien un consensus, c'est bien là qu'on le trouve. Finalement, il y a une population très variée qui fréquente le site du Clipon : des pêcheurs, des chasseurs, des promeneurs, des sportifs et des ornithologues. Il y a bien eu quelques dégradations, mais finalement fort peu. La seule dégradation vraiment systématique qui a eu lieu, a eu lieu. Elle a eu lieu cette année. Si jamais le site est détruit, il n'y a pas de repli possible pour les sternes naines, tout au moins actuellement. Il n'y a aucun endroit sur le littoral où elles peuvent se remettre. C'est absolument impossible. Ce ne sont pas les jardins avec les quelques tas de sable que l'on voit passer en boucle que l'on a prévus à l'intérieur du port méthanier qui pourront attirer quoi que ce soit. D'ailleurs, faut-il bien faire des jardins, des espaces paysagers alors que finalement il y aura 150 personnes qui pourront les fréquenter (puisque apparemment c'est l'effectif maximum d'emplois qu'on nous promet) ? Alors qu'actuellement, il y a certainement beaucoup plus de 150 personnes qui utilisent le site du Clipon. Elles l'utilisent pour leurs loisirs. Finalement, l'homme n'est peut-être pas fait seulement pour travailler. Cela compte aussi. Finalement, c'est aussi un des derniers espaces de liberté qui disparaît. Il y a déjà les grilles qui poussent partout. Encore un endroit où on ne pourra plus aller.

Pour l'instant, la position du GON est claire : dans les conditions actuelles, il n'est pas question -c'est se mettre au-dessus des lois - de construire un port méthanier à l'emplacement du Clipon.

Maintenant, pour ce qui est de la démarche du GON pour une éventuelle installation ailleurs, je rappelle que là on sort un peu de nos compétences. Cela ne nous empêche pas cependant de poser quelques questions. Faut-il déjà construire autant de terminaux méthaniers ? On en a déjà débattu lors de débats précédents. Alors que l'on parle tant d'économie d'énergie, faut-il encore faire des centrales, avec des gaz à effet de serre ? C'est une question. Je ne suis pas compétent pour y répondre mais ce que j'ai entendu jusqu'à maintenant ne m'a pas tellement convaincu. Faut-il vraiment faire ce port méthanier à Dunkerque, si jamais il est indispensable de le faire, là où il y a déjà des tas d'usines Seveso ? Si on doit le faire à Dunkerque, pourquoi ne peut-on pas le faire offshore ? On a dit que ce n'était pas possible, mais pourquoi ? On a parlé de la mer qui était trop dure. A Boston, il y a un terminal méthanier offshore : il me semble que c'est dans l'océan Atlantique, à la même latitude. Pourquoi serait-ce donc trop dur ici ?

Enfin, si jamais on est obligé de faire un port méthanier, obligé de le faire à Dunkerque et qu'on ne peut pas le faire offshore, il reste une possibilité : le faire au site des Huttes. Lors de la première réunion, j'ai entendu dire qu'il y avait quand même des intérêts. Il y a aussi de la nature sur le site des Huttes. Je connais bien les deux sites. Effectivement, il y a un huîtrier pie qui niche sur une espèce de parking abandonné qui se revégétalise un peu. Cela n'a rien à voir avec des dunes embryonnaires, des prés salés. Il n'y a plus de grands gravelots, ou un ou deux couples peut-être sur le site du Clipon. Personnellement pour l'instant, la seule solution acceptable, au point de vue environnemental, est le site des Huttes. Maintenant, s'il y a des risques, ce n'est pas à moi de me prononcer.

## **.2 Cahier de l'Union locale Flandre maritime de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)**

### **Gustave DEFRANCE**

Le deuxième cahier d'acteurs est celui présenté par la CLCV et Madame Hocquet. Je pense que dans cette salle, ce n'est pas la peine de présenter Madame Hocquet. Je pense que vous avez tout ce que le cahier d'acteurs, avec son titre : "Pourquoi les habitants disent non à un 14<sup>e</sup> site Seveso dans la région dunkerquoise ?"

### **Marie-Paule HOCQUET**

Bonsoir à tous. Ce soir je représente une espèce encore plus rare : les humains. Dans le document proposé en résumé du promoteur du projet, il a été omis un chapitre : le projet dans son environnement naturel et humain. On a parlé de la nature, un peu. On parle d'un projet, beaucoup, beaucoup trop. Un débat comme celui de ce soir -et comme ceux des autres soirs- est un débat public, c'est son nom, mais la population a peu de temps pour s'exprimer par rapport aux promoteurs du projet. C'est déjà difficile parce qu'on n'a beaucoup moins l'habitude. On n'a pas les moyens techniques du promoteur. Pourtant, on a beaucoup moins de temps pour s'exprimer, alors qu'il y a des expressions très diverses.

Comme humain, je vais donc présenter un peu notre association. C'est une association d'habitants, de riverains. On est une association du cadre de vie. Le logo est : CLCV. Nous nous déterminons un peu comme une association généraliste de citoyens au quotidien. Nos actions sont donc multiples et variées pour faire face à tous les aléas de la vie quotidienne. Au départ dans les années 1960, c'était déjà pour le logement, parce que pour les ouvriers, qu'est-ce qui était bon ? Les cages à lapin, point barre. Ce n'était même pas métro-boulot-dodo puisque les logements étaient près des usines. C'était donc boulot-dodo. Pour beaucoup, c'étaient les 3x8, et pour la famille, il fallait faire avec. Ils manquaient d'écoles, ils manquaient de tout. C'est ainsi que nos associations se sont constituées, dont la mienne CLCV. Je dis nos associations parce que nous sommes nombreux. Il y avait tellement de difficultés, qu'un certain nombre d'associations s'est créé. Je parle pour la mienne mais sans avoir la prétention de dire que nous avons été tout seuls pour obtenir tout ce que l'on a obtenu.

Quand je disais que l'on a dû se bagarrer pour avoir des logements un peu plus décents que des cages à lapin, après il a fallu se bagarrer pour avoir un droit de vie, parce qu'il y avait très peu de bus. Il n'y avait pas de moyens de communication, pas de commerce, quasiment pas de médecin, pas de police, pas de bureau de poste, rien. C'était le désert, comme dans beaucoup de villes nouvelles. Tous les habitants se sont donc organisés pour avoir le droit de vivre comme des hommes, et pas seulement vivre comme des bêtes, aller au boulot, bosser comme des abrutis et rentrer à la maison.

J'ai oublié de me présenter comme habitante. J'aurais voulu demander s'il était possible de mettre le plan où on voit tout le site, pour que vous arriviez à vous imaginer où les gens se trouvent. Les habitants sont pris en tenaille entre le port, le site industriel, le canal à grand gabarit et à l'arrière au sud la gare de triage, la plus importante de France. Je ne vais pas vous faire un croquis, mais vous voyez ce que cela peut générer comme nuisances : bruit, fumées, poussières, et j'en passe et des meilleures.

Notre action s'est assez vite focalisée sur la défense de l'environnement. Suite à de nombreuses luttes, la CLCV a été membre fondateur de l'Adelfa avec quatre autres associations, parce qu'il

fallait absolument constituer un groupe capable de discuter avec des interlocuteurs tels que les représentants de l'Etat ou les industriels. Au fil des années, on a obtenu des améliorations du cadre de vie. Ceux habitant dans le coin ont pu le constater, même si, étant donné l'intense pollution, ce n'est pas encore satisfaisant. Suite à ces actions, on a aussi obtenu la création d'un certain nombre d'organismes, par exemple le S3PI qui est un lieu de concertation où on rencontre les institutions et les industriels. Cela nous permet d'obtenir un certain nombre d'améliorations. Cependant, c'est toujours très long, et c'est quand même souvent à la marge. Par exemple, la dernière action en date : cela faisait des années qu'on disait qu'il y avait trop de bruit, surtout la nuit. De plus en plus de personnes se plaignaient qu'il n'y avait pas moyen de dormir. Il a fallu vraiment se fâcher, se mobiliser, faire des pétitions pour qu'enfin l'industriel qui nous créait le plus de nuisances se décide à supprimer une des sources de bruit, la plus importante.

Comme je vous le disais, c'est une association généraliste, parce que la vie ça ne se coupe en morceaux. On voudrait donc vraiment que les humains soient pris en compte dans la réflexion sur ce projet. On voudrait signaler aussi -c'est ce qu'on a voulu même dans notre document- 13 sites Seveso c'est déjà 13 de trop. Quand on voit AZF, où il y avait une seule usine, cela dépassait largement les cercles qui nous sont donnés dans des simulations, ou quand vous faites, Messieurs les responsables, des simulations. Les simulations sont rarement la réalité. Quand même dans certains endroits, on a été entendus par les industriels. Par exemple, ils ont admis qu'il fallait vraiment observer au réel la pollution atmosphérique, ce qui a donné la création de l'AREMADEC, de l'OPAL'AIR qui sont maintenant devenus ATMO, parce qu'ils se sont fédérés. C'est une observation réelle des pollutions de l'atmosphère. Récemment, on a obtenu aussi une implantation de capteurs sonores pour obtenir une observation réelle. C'est très édifiant parce qu'il y a des sources sonores complètement ignorées des industriels. Ils montrent là une certaine bonne foi en essayant d'avancer avec nous. C'est pour cela que l'on participe à ce genre d'instances. Toutefois, c'est quand même trop souvent un combat, et trop souvent à la marge. 13 sites Seveso, ce sont déjà 12 de trop. Nous, on dit non. C'est pour cela que l'on dit non, parce que sur le terminal lui-même, on n'a pas la compétence technique. Cependant, on a la compétence humaine et l'expérience du territoire. Chez nous, on a déjà des santés beaucoup trop fragiles, des santés dégradées. C'est reconnu partout, c'est dit partout. On voudrait bien un jour voir dans la presse une amélioration de notre santé, parce qu'on a eu des moyens plus, mais on a plus de nuisances et plus de problèmes de santé. On voudrait bien qu'un jour la moyenne de mortalité rejoigne la moyenne nationale au niveau de l'âge, et pas qu'on soit entre trois et sept ans de moins de vie, alors que dans l'ensemble, les ouvriers qui habitent sur ces sites produisent la richesse, mais n'en profitent pas beaucoup.

Nous, c'est non, pas sur le projet en lui-même dont on n'est pas capable de dire la viabilité, mais nous on dit non parce que trop, c'est trop. On n'est pas sûr du tout que s'il y a le moindre incident, on a déjà vu un certain nombre de fois... ce sont des incidents très peu probables, mais si cela n'arrive qu'une fois, cela sera une fois trop tard. On ne voudrait donc pas rajouter du risque aux risques. C'est surtout cela que je voulais dire. Il n'y a pas beaucoup d'autres choses. Nous, on veut que ça rentre. Stop les sites Seveso sur le Dunkerquois, parce qu'on estime avoir le droit de vivre, le droit de vivre sereinement. Ceux qui sont passés avant moi pour parler de la préservation du site naturel et des oiseaux et des autres animaux ont bien signifié que tous nos sites naturels sont tellement réduits comme peau de chagrin. Après s'il n'y a plus d'animaux, il n'y a plus d'hommes. Voilà. Je voudrais vraiment que ce qu'on dit soit perçu et qu'on en tienne vraiment compte, parce que nous les habitants, finalement, c'est toujours nous les payeurs de tout cela, parce qu'on paie notre électricité, on paie notre loyer, on paie nos impôts et puis en fait, on paie aussi les pots cassés. Voilà c'est ce que j'avais à dire pour les habitants.

### **.3 Cahier de Dunkerque Flysurfing Club (DFC)**

#### **Claude HANOTEAU**

Je voudrais dire à ce moment-là des interventions que comme partout au monde, les Dunkerquois travaillent, mais ils aiment aussi se distraire. Ils pratiquent des loisirs. Certains vont à la chasse. Certains vont à la pêche. D'autres pratiquent le *kitesurf*. Le *kitesurf* est un sport de glisse sur l'eau par traction avec un cerf-volant. C'est ce que nous explique fort heureusement le cahier que nous a établi le Dunkerque Flysurfing Club. Cette association a réagi au projet de port méthanier. C'est monsieur Laurent Wecksteen, membre de cette association, qui va intervenir. Je le prie de rejoindre la tribune.

#### **Laurent WECKSTEEN**

Bonsoir. Nous avons choisi ce soir de ne pas reprendre dans le détail notre cahier d'acteurs, car j'espère que nombre d'entre vous l'ont déjà consulté. Nous vous proposons de voir le Clipon tel que nous le vivons tous les jours au cours de nos navigations, et de voir les alternatives que nous pouvons proposer face à la disparition possible de ce site, et les alternatives qui visent à recréer les conditions de navigation du Clipon ailleurs : soit, par la réalisation d'une digue qui serait parallèle à la jetée actuelle ; soit, par l'aménagement d'un plan d'eau dans les terres, ce qui permettrait de retrouver des conditions de navigation sécurisée.

La régie peut-elle envoyer un petit film que nous avons préparé ?

*Diffusion d'un film. Suivie d'applaudissements.*

Je ne m'attarderai pas forcément sur les chiffres et les actions qui ont été menées ces dernières années par notre club (vous retrouverez tout en page 1 de notre cahier d'acteur), pour aller à l'essentiel. L'essentiel est que le Clipon est le seul lieu de pratique du *kitesurf* et de la planche à voile navigable par vent de secteur ouest et sud-ouest sur la région dunkerquoise. C'est pour cela que le Clipon est tout à fait complémentaire du *kite park* à Dunkerque qui lui est navigable par les vents opposés, c'est-à-dire nord-ouest et nord-est. Sur tous les autres sites de la région, les vents de sud-ouest sont complètement offshore, et tirent les pratiquants vers le large. Le risque de dérive est alors extrêmement important. De fait, la disparition potentielle du Clipon remet en cause un nombre non négligeable de nos jours de navigation. On tient à préciser que le Clipon est fréquenté depuis maintenant une dizaine d'années par les *kitesurfeurs*, depuis 20 ans par les véliplanchistes. A notre connaissance, avec l'utilisation du Clipon il n'y a eu aucune intervention de sauvetage en mer et/ou d'accidents directement liés aux activités nautiques. Les autres avantages du Clipon seraient : d'abord la jetée qui casse les courants et les marées, laissant un espace de navigation plus facile, particulièrement pour les débutants et les plus jeunes ; la faible profondeur des eaux au Clipon est aussi un avantage en nous permettant d'avoir pied tout simplement, et donc d'éviter tous les risques de noyade, etc. La zone est peu fréquentée et les risques d'accidents avec des tiers sont limités, particulièrement l'été avec l'arrivée des estivants sur les plages de Dunkerque. A proximité, il n'y a pas d'habitations, pas de lignes électriques, pas ou peu de trafic automobile, ce qui fait aussi du Clipon une zone sécurisée. On notera ensuite que la zone attire des pratiquants de l'extérieur. Nombre de gens qui viennent au Clipon sont finalement de la région lilloise, de la Somme, de Belgique, et même de région parisienne. Sur les photos que l'on a passées juste avant, on voit

l'immatriculation des voitures venant d'un peu partout. On notera également, mais on a déjà eu l'occasion de le souligner, que depuis toujours, pêcheurs, chasseurs, véliplanchistes, promeneurs, etc. ont su se partager le Clipon sans problème, sans qu'il n'y ait à ma connaissance aucune réglementation. Enfin, on notera - et c'est, je pense, important - que nos sessions de *kitesurf* sont bien souvent l'occasion de sorties ou de ballades avec le reste de la famille, les amis.

Même si notre position peut sembler plus légère, et peut-être moins grave que les problèmes qui ont pu être abordés précédemment du point de vue de l'écologie, de l'environnement, c'est à notre sens une apparence, puisqu'il s'agit bien d'accidents graves et d'accidents mortels qui sont à prévoir avec la disparition du Clipon à court terme puisque nous savons que sans Clipon, certains pratiquants iront naviguer par vent de sud-ouest à Dunkerque ou ailleurs, multipliant donc les risques de dérive, donc de sauvetage quand tout va bien, voire d'accidents graves au large. Il faut noter que l'espérance de vie de quelqu'un dans l'eau de mer froide - même s'il est bon nageur et même s'il est protégé par un gilet de flottaison - est d'une demi-heure maximum, ce qui reste relativement court au niveau du risque d'hypothermie.

Notre situation est visiblement bien prise en compte par le maître d'ouvrage (page 53 du cahier des maîtres d'ouvrage). On vous en remercie bien. Il y a des solutions qui sont exposées, et on se permettra de les commenter dès à présent. On parle de déplacement vers Wissant, c'est une alternative qui est un peu gênante. D'abord, elle engendre des déplacements qui dégageraient une quantité X de CO<sub>2</sub> par exemple. Cependant, le plus difficile pour la population dunkerquoise, ce sont des déplacements qui sont difficiles, voire impossibles pour les plus jeunes, pour les moins fortunés, les moins équipés (ceux qui n'ont pas forcément facilement un véhicule à disposition). Ceci est sans parler, et c'est peut-être la partie la plus importante, d'une perte d'identité, certes récente, mais certaine pour la ville de Dunkerque.

La deuxième solution qui est de regarder les conditions offertes par les plans d'eau alentour est une solution difficile. Nous avons étudié un peu tous les plans d'eau qui sont aux alentours de Dunkerque. On n'en n'a trouvé aucun qui correspondrait à notre cahier des charges. Par conséquent, la solution qui est la plus « facile » serait le plan d'eau intérieur, mais là, il est complètement à créer.

Nous sommes néanmoins persuadés qu'on peut concilier assez facilement le développement industriel, économique, l'environnement et le respect du cadre de vie, et donc le respect des humains, parce que notre image sportive au niveau de la ville et de la région est encore en jeu, parce qu'on peut dès aujourd'hui éviter les accidents qui arriveront demain. Il y a une alternative. Elle existe. Nous vous proposons bien sûr de vous apporter nos lumières pour trouver un projet qui soit viable et sécurisé pour tout le monde.

#### **.4 Cahier de l'Assemblée de défense de l'environnement du littoral Flandres-Artois (ADELFA)**

##### **Aline YASMINE**

Merci Monsieur Wecksten pour cette présentation très intéressante. Nous avons maintenant un autre cahier d'acteur qui est prêt depuis un moment, qui est disponible sur notre site Internet, mais également à l'entrée. C'est celui de l'Adelfa, "le point de vue de l'Adelfa sur le projet : un 15<sup>e</sup> site Seveso ?" C'est un cahier très riche, très bien fourni. Nous allons donc inviter Monsieur Michel Mariette à le présenter, et peut-être aussi à présenter un certain nombre de questions écrites que Monsieur Mariette nous a données. Ce sont des questions essentiellement sur l'environnement.

**Michel MARIETTE**

Tout d'abord, on peut regretter de ne pouvoir disposer à l'heure actuelle des premiers travaux confiés par les maîtres d'ouvrage aux bureaux d'études et ne pas être associés à des groupes de travail alors que nos associations disposent de gens compétents et ayant une bonne connaissance du milieu. C'est peut-être un manque de considération envers nos associations, on pourrait le considérer comme ça. Les contenus des études ont pour la plupart un caractère réglementaire. Toutefois, on aurait bien aimé avoir une idée sur les attendus et les développements souhaités au niveau de certains domaines par les associations. Il y a des domaines qui nécessitent des ouvertures plus importantes sur lesquelles on souhaiterait avoir de plus grands développements.

Au niveau du cahier d'acteurs, on m'a demandé de me cantonner qu'aux aspects environnement naturel. On a souhaité mettre l'accent sur trois points. Il y a l'évolution du trait de côte, l'évolution des courants dans les bassins à marée au fur et à mesure de leur creusement et enfin la problématique liée au dragage d'entretien. L'évolution du trait de côte, c'est un sujet d'actualité. On en parle de plus en plus. C'est une réalité pour certains secteurs de notre littoral. Ce qui se passe au Clipon Est depuis plusieurs années ne peut nous laisser indifférent : un recul de plus de 30 mètres de la dune et la non-reconstitution en période favorable d'été de la dune embryonnaire, qui protège la dune blanche. On a à faire à des phénomènes bien localisés. Qui peut dire à l'heure actuelle comment va évoluer ce trait de côte ? La mise en place au droit du terminal d'un nouveau front de mer au Clipon Ouest avec la formation d'une plage qui mettra plusieurs années à se stabiliser ne peut nous laisser indifférents. Aura-t-on, au terme des études, des réponses quant à l'impact prévisible des travaux sur le littoral, et en particulier sur le secteur dégradé du Clipon au droit de la zone d'atterrage du gazoduc Norfra ?

Le deuxième point qu'on a souhaité évoquer dans la lettre d'acteurs, c'est la connaissance de l'évolution des courants de remplissage et de vidange des bassins à marée au fur et à mesure de leur creusement, considérant que ça demeure une priorité pour les aménageurs et l'exploitation portuaire. L'incidence des houles de noroît de plus en plus marquée avec l'augmentation et la fréquence des dépressions et tempêtes va conduire les autorités portuaires à revoir leurs hypothèses de calcul de leurs ouvrages et permettre d'en analyser les conséquences. Il en va de la tenue des méthaniers sur les futurs appointements spécialisés. On peut signaler la difficulté à faire évoluer les péniches déjà dans l'avant-port de Dunkerque alors que nous, associations, nous militons pour le développement du cabotage maritime et fluvial plus écologique que d'autres formes de transport.

Les dragages entretien, dernier point que nous soulignons, et en particulier ceux des souilles des postes à quai : les réglementations issues des conventions internationales de Londres et OSPAR (Oslo-Paris) sont reprises dans les décrets d'application de la loi sur l'eau et sont de plus en plus sévères. La situation dégradée, s'agissant de la qualité des eaux de la mer du Nord, n'est une surprise pour personne. Elle a conduit l'Etat français par la DIREN, au travers du SDAGE, à prendre des mesures de protection du milieu beaucoup plus drastiques. Un programme de surveillance de tous les compartiments a été mis en place, et le port autonome de Dunkerque y est fortement impliqué. La préservation de la pêche locale de poissons plats très prisés par les Dunkerquois et les Gravelinois est un enjeu pour notre littoral. Les professionnels de la pêche fondent également beaucoup d'espoir à propos du développement de la mytiliculture sur filières en eaux profondes à quelques encablures au large de Zuydcoote et de Bray-Dunes. Cela conduit à ne plus avoir de rejets polluants en mer. Les produits de dragage sont visés à l'horizon 2015-2030. Il va falloir optimiser les opérations de dragage d'entretien de nos souilles et se préparer au rejet zéro à long terme.

Enfin, les lecteurs pourraient être surpris de ne pas avoir évoqué dans notre cahier d'acteurs le problème de la ZNIEFF. Nous ne sommes pas trop inquiets, nous, association ADEL, parce que jusqu'à présent, nous avons pu constater la capacité du PAD à créer de nouveaux milieux très diversifiés. Dans ce projet, il va falloir sauvegarder une espèce. C'est une chose qui n'a jamais été faite jusqu'à présent. Enfin, nous pouvons souligner la réussite de deux derniers chantiers : C'est la plate-forme logistique au sud du canal des dunes qui a permis la création d'un corridor biologique d'une largeur de 50 mètres, constitué par des remblais de sable d'origine marine. Et là, je pense qu'il y a matière à suivre flore et faune et le fond du bassin de l'Atlantique qui est forcément mobile au fur et à mesure des agrandissements, mais si on respecte des pentes de terrain, permet d'accueillir toutes sortes de faune et de flore. Il y a des projets ambitieux de la part du Port. Il ne faut pas non plus les ignorer. C'est tout ce que j'avais à dire.

### **Camille SAISSET**

Merci Monsieur Michel Mariette. La parole est maintenant à la salle et également aux maîtres d'ouvrage si vous souhaitez poser des questions au porteur de cahier d'acteurs.

### **Julien PIETRE**

Bonsoir, je suis ornithologue amateur. Je voulais juste revenir sur deux points. Le premier, c'est à propos des bureaux d'études. Je trouve juste dommage qu'ils ne soient pas présents à la réunion qui parle du problème de l'environnement et de son impact, d'autant plus que, comme l'a soulevé tout à l'heure Monsieur Bril, rien qu'avec le tableau qu'on a pu voir, il y avait déjà deux erreurs dans le tableau. Le premier étant, cela a fait sourire certains, qu'il n'y a pas le fameux papillon présent sur la zone. Il a indiqué aussi parmi les espèces nicheuses protégées l'Utriépie. Or l'Utriépie n'est pas protégée. Je peux légitimement mettre en doute les compétences de ces gens, ces gens n'étant pas présents, ne pouvant pas nous dire en quoi ils travaillent sur le terrain, en voyant simplement un document qui montre déjà deux erreurs. Et puis, sur ce point, je suis très souvent sur le Clipon. Je n'ai vu encore aucune personne opérer ces relevés. Ça, c'est le premier point.

Au sujet des Sternes naines, tout le monde nous dit qu'à Zeebrugge, tout était formidable, que grâce à l'îlot de constructions alternatives par rapport à la plage, tout fonctionne très bien. Le point qu'il faut souligner, c'est que si les Sternes naines sont au Clipon, c'est qu'elles ont été chassées de Zeebrugge. C'est-à-dire qu'elles étaient à Zeebrugge. On a construit le port. Elles sont venues à Dunkerque et l'îlot qui a été construit pour les faire revenir ne les a pas fait revenir puisque la colonie augmente au Clipon. Pour le moment, il n'existe nulle part en Europe une réussite de transplantation de la Sterne naine ailleurs que sur son site naturel. Et à ce titre, je voudrais rappeler l'argument, que beaucoup d'entre vous ont repris régulièrement, qui consiste à dire que le Clipon n'existe que parce que le port l'a créé. En 1976, avant que le Clipon ne soit construit, c'était la zone humide la plus remarquable du Nord-Pas-de-Calais avec des palombies somptueuses nichées, le butor étoilé (qui est actuellement non-nicheur dans le département), avec des milieux d'une richesse exceptionnelle et cela, le port l'a détruit. Chaque année, on nous dit : « on va détruire, mais on va compenser. » Là, on a envie de dire : « On n'a plus envie » puisqu'on n'a jamais eu de compensation depuis le début. Nous, ce qu'on veut, c'est garder la nature en l'état. Comme le dit la Charte de l'environnement qui a été rajoutée à la constitution en 2004 qui prévoit qu'on doit protéger ce qui existe. Là, on est vraiment dans la situation de dire : il existe une zone naturelle, pourquoi la détruire alors qu'il suffirait par exemple de mettre la zone de construction du port méthanier ne serait-ce que sur la zone des Huttes par exemple. Tout cela simplifierait grandement les choses. Là, on préfère encore une fois construire sur du court terme puisque le port méthanier sert à fonctionner, mais pour combien de temps ? Par contre, une colonie de Sternes naines a des

milliers d'années devant elle. C'est une réelle espèce qui est en voie de disparition. Plus on va continuer à vouloir faire des mesures de compensation, un jour, elles ne trouveront plus rien. Certes, par rapport aux humains, ce n'est pas important. On commence par les animaux, après, ce sont les humains qui eux auront aussi des situations difficiles à gérer. Merci.

**Camille SAISSET**

Merci Monsieur pour cette intervention. Une intervention qui vient compléter le cahier d'acteurs du GON. Je tiens à préciser qu'à ce stade du débat, si vous le voulez, les questions s'orientent vers justement ce qui est développé dans ces cahiers d'acteurs.

**Jean SCHEPMAN**

Je vais d'abord vous parler en tant que représentant de Bernard Derosier. On a reçu Monsieur Ténière-Buchot il y a quelques semaines à Lille avec Patrick Kanner et moi-même. Je vais d'abord vous lire la contribution de mon président Bernard Derosier en tant que membre de l'exécutif pour que notre position soit bien claire. J'ai beaucoup d'amis dans la salle, j'en aurais peut-être beaucoup moins dans 10 minutes, mais c'est la vie. Il faut savoir aussi faire des choix.

**Camille SAISSET**

Bernard Derosier, représentant...

**Jean SCHEPMAN**

Bernard Derosier est le président du Conseil général du Nord. Je suis vice-président. Et en tant que vice-président, il m'a demandé de vous lire sa contribution officielle.

*« La Commission nationale du débat public va engager ses consultations. Concernant le projet de terminal méthanier dont le port autonome de Dunkerque a décidé de confier la réalisation à EDF, une telle implantation serait dans la ligne des efforts menés depuis de nombreuses années pour redonner à notre région une vocation industrielle forte au contact de ses voisins nord européens, et naturellement au service de la France. Au-delà de cet enjeu stratégique, nous escomptons de ce projet des retombées positives pour le tissu économique de notre département, en particulier pour une population qui souffre encore beaucoup d'un réel déficit sur le plan de l'emploi. Ne doutant pas que le Port autonome de Dunkerque et EDF sauront nous apporter les meilleures assurances sur la pertinence économique et environnementale de leur projet, je tenais à vous faire part dès à présent de mon soutien à sa réalisation. »*

C'est un courrier du 24 août. Depuis, le Conseil général m'a demandé de regarder de plus près ce projet en tant que, ma deuxième casquette, vice-président chargé de l'environnement et du développement durable, de l'agenda 21, en tant que membre des ateliers de Grenelle où je représentais les cent départements de France, en tant que vice-président du Comité de bassin de l'agence de l'eau à Douai où je suis vice-président de la commission des interventions. Tout à l'heure, je dirais peut-être un petit mot en tant que président de l'institution interdépartementale de Watingue. Il va falloir que l'on réfléchisse aussi, dans 50 ans, au sujet du terminal méthanier. Il faudra le mettre à 20 kilomètres à l'intérieur et il faudra qu'on en parle. C'était de l'humour Monsieur le sous-préfet.

Tout d'abord, un mot sur l'énergie, Bernard Bril vous a parlé tout à l'heure des interrogations sur l'énergie. J'étais à Paris dans l'atelier énergie et changement climatique. J'ai travaillé beaucoup cet

été à Paris dans cet atelier. Certes, nous demandons fortement que les énergies renouvelables trouvent toute leur place en France, et non pas en 2020. On a demandé 2015 et même 2012. L'autre jour, j'ai fait une contribution sur le photovoltaïque. On veut avancer très vite là-dessus avec les Départements de France, mais malheureusement on n'y est pas prêt aujourd'hui en 2007-2008. On n'est pas prêt à remplacer le nucléaire, le gaz au niveau national. Pour l'instant, aujourd'hui, on doit faire avec. La réponse doit être rapide. Personnellement, je sais qu'on a encore besoin du gaz pour quelques années. Ce projet, à ce niveau-là, est important pour notre indépendance énergétique.

Quelques réflexions sur ce que j'ai entendu. Je rejoins une demande extrêmement forte... L'étude sur le trait de côte est extrêmement importante. Je ne suis pas un spécialiste du trait de côte, j'ai ici avec moi deux ingénieurs écologues du département et Madame Valaque, directrice de l'action économique. Le trait de côte bouge beaucoup depuis quelques années. Avec les changements climatiques qu'on nous annonce, il faut que cette étude soit extrêmement puissante et extrêmement déterminante. Je pense que c'est un des points les plus sensibles du projet. Concernant le chantier, nous souhaitons que ce chantier soit mené le plus HQE possible. Le département du Nord a maintenant une expertise HQE au niveau des bâtiments, HQE au niveau des routes, reconnue au niveau national. Nous souhaitons vraiment être associés, peut-être dès maintenant.

Concernant l'impact, en particulier pour la vie de la faune, nous avons une expertise au Département. Dois-je vous rappeler que nous gérons, les habitants dunkerquois ne le savent peut-être pas, 2 200 hectares d'espaces naturels sensibles avec nos ingénieurs écologues et nos équipes ? Nous gérons également 700 hectares de dunes sur le littoral du département du Nord. Nous souhaitons vraiment apporter notre expertise, notre ingénierie, et être présents dans le projet et dans ses impacts. Ce qui veut dire par exemple que nos ingénieurs écologues ici présents ont déjà beaucoup réfléchi à ce qu'il serait souhaitable de faire avant le projet afin de permettre à la vie de la faune d'être maintenue dans l'espace. On peut créer dès maintenant des lieux de substitution, si le projet passe, et travailler là-dessus. On peut réfléchir à aménager l'espace afin qu'il devienne éventuellement un espace positif du point de vue de la faune. Je vous rappelle que nous venons de récupérer à Thumeries 110 hectares que nous avons aménagés, qui étaient des bassins des sucreries. Nous avons des centaines voire des milliers de visiteurs tous les week-ends qui viennent se promener et admirer la vie de la faune. On peut le faire si on veut le faire. Il y a beaucoup de choses qu'on pourrait faire, ensemble, au niveau de l'espace. Nous souhaitons être présents à ce sujet.

Concernant ce qu'a dit Madame Hocquet, Marie-Paule si je puis me permettre, elle a tout à fait raison. Je pense que je vais me fâcher avec elle ce soir. Cela me fera de la peine parce que l'on se connaît depuis très longtemps. C'est quelqu'un que j'aime beaucoup. Je voudrais lui dire que j'ai une position un peu iconoclaste dont j'ai déjà parlé. Nous avons déjà 14 sites Seveso. Je me dis que c'est peut-être mieux d'en avoir un quinzième chez nous que de trouver un autre endroit pour implanter ce terminal s'il est nécessaire. Je m'explique : nous sommes ici experts au niveau sécurité, en tout cas je le souhaite. Nous savons gérer ces entreprises Seveso. Si nous devons implanter ce site Seveso ailleurs en France, est-ce qu'ils seront capables aussi bien de gérer la situation ? Mes amis de la Gironde, le vice-président chargé du développement durable en Gironde, Philippe Plisson m'a dit : « chez nous, nous n'accepterons pas ce terminal méthanier parce que nous ne savons pas faire. » Je vous rappelle qu'il y a trois projets en cours en ce moment dont la Gironde. Je l'ai rencontré à Paris l'autre jour dans le cadre du Grenelle. Je lui ai demandé ce qu'il en pensait. Il m'a dit : « nous ne l'accepterons pas parce que nous pensons que nous ne savons pas gérer une situation comme celle-là. »

Je voudrais terminer par rapport au *kitesurf*. Le hasard de la vie a fait que j'étais également vice-président du Conseil général chargé du sport auparavant. J'ai aidé au départ le *kitesurf* à se

développer à Dunkerque. Je ne regrette pas, c'est un sport que je trouve formidable et qu'il faut aider. Je reviendrai sur leur idée du plan d'eau intérieur. Vous avez peut-être vu lundi ou mardi dans *La Voix du Nord* des articles où l'on parle d'une montée du niveau des mers. Ça m'a fait extrêmement plaisir parce que je vous rappelle quand même que ça fait cinq ou six ans que je me bats, d'abord seul, pour prévenir des dangers qui nous menacent. On ne m'a pas pris au sérieux. Encore maintenant, on me dit souvent : « tout va bien, Monsieur Schepman. Il n'y a aucun risque. » *La Voix du Nord*, ce n'est pas moi qui les ai appelés, a fait un article fort pour expliquer les dangers qui nous menacent. Par rapport à la proposition des responsables du *kitesurf* local, je souhaite, si c'est possible, si ce plan d'eau intérieur voit le jour, qu'on le couple également à un espace de biodiversité. Je pense que c'est possible sur l'orientation par rapport au vent. On peut faire les deux. Et aussi pourquoi pas y faire un grand espace de stockage pour l'eau de notre territoire que l'on va devoir gérer ? D'ici quelques années ou l'on décide d'inonder certains des 100 000 hectares qui sont concernés par la zone des Watringues, ou l'on se dit qu'on est intelligent et on crée une zone où l'on peut faire du *kitesurf* et on en profite également pour sauver notre territoire. J'ai été un peu long, je voudrais m'excuser auprès des amis que j'avais dans la salle qui vont peut-être me trouver un peu iconoclaste. Je voudrais simplement leur dire que je suis conseiller général d'un canton qui s'appelle canton de Hondshoote. Je suis né à Dunkerque. Enfant, je venais au Clipon. J'adorais cet endroit. J'étais très fâché quand les usines sont arrivées, mais je m'y suis habitué. Beaucoup de gens y travaillent. Dans mes permanences, plusieurs milliers de personnes par an viennent me voir et me demandent de l'emploi. Je voudrais que Dunkerque continue à vivre. C'est peut-être un choix difficile mais je soutiendrai ce projet avec mon président, avec le Conseil général du Nord.

### **Camille SAISSET**

Merci Monsieur. Une réaction au cahier d'acteurs qui en appelle un autre. Je dois vous rappeler à tous que les cahiers d'acteurs peuvent se réaliser jusqu'au 15 décembre, date de clôture du débat. Y a-t-il une autre réaction ?

### **Christian MUYS**

Déjà une réponse concernant l'intervention de Monsieur le vice-président. A Bordeaux, ils sont capables de faire ce qu'on fait à Dunkerque. Il suffit de copier. Il y a des formations, etc. On peut aussi le mettre à Bordeaux. Les gens d'EDF ne sont pas plus bêtes à Bordeaux qu'à Dunkerque. Nous, on avait même fait mieux : on avait proposé pourquoi pas Boulogne. Puisque l'on veut garder cette compétence régionale, pourquoi pas Boulogne où le site est sinistré actuellement vis-à-vis de la main-d'œuvre ou simplement Calais ? On a aussi nos propres ports. Pourquoi encore une fois toujours Dunkerque ?

Je voudrais revenir et demander une évaluation d'un coût du travail de Shadoks, si vous choisissez le site du Clipon. Le projet qu'on présente, c'est faire un port en eaux profondes sur une plage. Le principe de la plage, c'est simplement de reprendre et faire arriver du sable. Actuellement, on a un centimètre d'ensablement du port. A l'emplacement où ce sera fait, il y aura certainement plus d'un centimètre de sable à draguer par an. Qui va payer et combien ça va nous coûter ? Avec le sable de dragage, on va surélever toute la zone portuaire puisque toutes les usines actuellement sont implantées sur deux ou trois mètres de sable de dragage. Cela va peut-être favoriser le risque d'inondation avec le changement climatique... Par contre, vis-à-vis de l'aménagement paysager, comment peut-on planter dans un espace dunaire, là où une dune vit ? Le bâtiment est bien gris. Je vous garantis qu'après trois ou quatre tempêtes, les tôles seront bien rayées. C'est pire que de la toile émeri quand il y a une tempête de sable. Le site qu'on nous présente actuellement, ce ne sera pas le site qu'on aura dans deux ans. On parle beaucoup du trait de côte, il y a déjà une très forte

érosion, on ne sait pas du tout ce que les courants marins vont donner notamment sur l'ensablement de la zone du Clipon et de la digue du Braek. Là où on avait des dunes, maintenant on n'en a plus. Au Clipon, on a la chance d'avoir encore une dune embryonnaire mais il faut savoir que 30 % de la dune embryonnaire, on va la retrouver dans le canal des dunes qu'on devra curer aussi. Encore un travail de Shadoks ! Est-ce qu'à la longue, pour justement protéger cet embryon du cordon dunaire et le canal, on ne sera pas dans l'obligation de bétonner tout le reste qui est le front de mer au niveau du Clipon et de Mardick ?

**Camille SAISSET**

Merci pour ces réactions interrogatives. Une autre question sur la droite, une autre réaction ?

**Eric LONGUEMARE**

Bonjour. Je suis pêcheur. Je n'ai pas l'habitude de parler en public. Ce que j'ai retenu ce soir, c'est une question... Je vais essayer de résumer. Vous mettez en place un projet pour le développement économique de Dunkerque, et quand on voit tout ce que vous avez présenté, vous avez complètement oublié la population. On en parle en disant que le problème va se régler une fois qu'on saura comment ça va se passer. Les gens vous proposent des choses. Les *kitesurfeurs* proposent de créer un nouveau port pour pouvoir pratiquer leur sport. Si vous voulez, tout le monde n'est pas capable de faire ça. Tout le monde n'a pas les moyens. Le problème est là. Pour trouver une solution, je pense à l'implantation du terminal méthanier, je pense qu'il va falloir prendre en compte davantage le problème humain, les gens qui se promènent, pas seulement les *kitesurfeurs*. Il y a aussi les pêcheurs, les chasseurs. On parle beaucoup des pêcheurs parce qu'il y en a beaucoup à Dunkerque. Ils étaient là avant qu'on construise le port. Au XVII<sup>e</sup> siècle, on pêchait déjà à Dunkerque. Si on veut remonter, on peut remonter encore plus loin. Vous présentez tout d'une certaine façon. Votre dossier, je le trouve faux sur le plan humain, sur la présentation des choses. C'est ce que je voulais dire.

**Camille SAISSET**

Je redis que les cahiers d'acteurs sont justement faits pour ça.

**Eric LONGUEMARE**

On est en train d'en préparer un parce que c'est un petit peu compliqué. A Dunkerque, il y a aussi beaucoup de pêcheurs, il y a des clubs de pêche sportive. Le club le plus titré de France est dunkerquois, c'est l'APLD avec sept titres de champion de France, trois titres de champion du monde des clubs. Et puis, on n'en parle jamais. Merci.

**Camille SAISSET**

Nous l'attendons avec beaucoup d'espoir. Quelqu'un veut réagir ?

**Bernard BRIL**

Je ne me représente plus. Je voulais simplement reprendre quelques remarques que nous avons faites tout à l'heure. Vous avez parlé de renaturalisation de sites que vous connaissez sur lesquels vous seriez compétents. J'aimerais savoir à quoi vous pensez. J'ai entendu que le Département gérait 700 hectares de dunes, comme la dune du Perroquet, la dune Dewulf, des dunes à peu près fixées. Mais là-dedans, combien y a-t-il de dunes embryonnaires, de vasières ? A mon avis, il n'y en

a pas parce que ça ne se gère pas. On ne commande pas la mer. Répondez au moins sur les sites que vous savez renaturaliser, pour voir à quoi vous pensez, si ça ressemble au Clipon.

**Camille SAISSET**

Merci Monsieur. On va prendre une dernière question.

**Christophe HUGOO**

Je suis le président du club de *kitesurf*. Il y a deux projets « plan B ». C'est comme cela qu'on l'a appelé sur notre site Internet. C'est la deuxième digue avec le nouveau lagon et puis un plan d'eau intérieur. Jean Schepman a donné des arguments pour le plan d'eau intérieur, merci, mais il faudrait peut-être que ce soit un très grand plan d'eau intérieur parce que je pense aux planchistes. Hélas, ils ne sont pas là. Ils n'ont pas fait de cahiers d'acteurs. Nous, on est tous bien souvent des anciens planchistes. J'ai moi-même été planchiste. Quand on a 30 *kite* sur le Clipon, on a aussi généralement 30 planches au fond du Clipon. Je pense aussi à eux. Je pense qu'un lac, ça ne leur plaira pas beaucoup parce qu'il faut vraiment de la place et beaucoup de distance pour naviguer. Par contre, l'avantage de la deuxième digue, c'est peut-être beaucoup plus coûteux, je n'en sais rien, elle pourrait faire plaisir à plusieurs personnes (je pense aux pêcheurs et aux chasseurs) puisqu'on referait la même digue. Vous avez pu le voir sur le plan. On fait à l'identique la même digue qu'il y a actuellement. On la met quelques centaines de mètres plus loin, et pourquoi pas de la place pour les oiseaux, de la place pour les pêcheurs, pour les chasseurs, les *kitesurfeurs* et les planchistes. C'est peut-être une solution. Je voulais appuyer un petit peu par rapport aux planchistes puisqu'ils ne sont pas représentés ce soir. Nous, *kitesurfeurs*, on est tous d'anciens planchistes et on pense bien entendu à nos copains planchistes. Merci.

**Camille SAISSET**

Merci Monsieur. Je pense que toutes ces interventions vont inspirer de nouvelles idées. Je passe la parole à Monsieur Defrance.

**Exposé DRIRE-DIREN Nord Pas-de-Calais, rappel de la réglementation**

**Gustave DEFRANCE**

Nous arrivons à la partie terminale de la soirée. Nous allons, de fait, essayer de faire répondre ou de faire apporter des éléments de réponse à la frontière qui existe entre le débat public que nous vivons aujourd'hui et en quelque sorte l'ensemble des autorisations que sera amené à donner l'Etat pour permettre un projet qui sera présenté, modifié éventuellement en fonction du débat public, pour avoir le droit d'exister. Il y a un certain nombre d'administrations qui seront très directement concernées. On ne va pas donner la parole à toutes mais il est certain que deux administrations sont très concernées : la DIREN (Direction régionale de l'environnement) et la DRIRE (Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement). Il se fait que, dans le cadre de la réforme de l'Etat en marche depuis quelques temps dans cinq régions, et notamment dans le Nord-Pas-de-Calais, la DRIRE et la DIREN ont été réunies sous l'autorité d'une seule personne, Monsieur Michel Pascal qui est là ce soir et qui va intervenir dans ce cadre pour dire ce que sera l'application d'un certain nombre de réglementations quand l'industriel présent à cette table aura défini son projet d'une manière définitive. Michel Pascal, la parole au DRIRE-DIREN.

**Michel PASCAL**

Merci à Gustave Defrance d'introduire mon intervention. Je ferai une intervention à trois voix. Je vous dirai deux mots sur une partie de réglementation, si l'on peut dire. Maurice Launay, mon adjoint en charge du service nature vous dira deux mots sur la biodiversité. Il est prévu dans le programme également une intervention de Frédéric Hendoux, directeur du centre botanique de Bailleul.

Je voulais déjà répondre à un certain nombre de questions concernant le changement climatique. Vous connaissez tous pourquoi il y a du changement climatique dans le monde. C'est parce qu'on a trop de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, et à peu près deux fois plus d'émissions de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère que ce que la Terre est capable d'absorber. On est très largement au-dessus de ce que la Terre a jamais connu, à peu près le double de ce que la Terre n'a jamais connu en concentration de CO<sub>2</sub>. C'est à cause de l'augmentation de la température. Les 2 000 experts du GIEC, sous l'autorité de l'ONU, disent à peu près de 2 à 4°C d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. En termes d'élévation du niveau de la mer, les mêmes experts du GIEC disent que ça ne montera pas énormément dans ce siècle-là, de l'ordre d'un mètre, un tout petit peu moins d'ailleurs, mais avec des recrudescences de tempête et donc de phénomènes majeurs qui peuvent occasionner des risques. Voilà la courbe, c'est une courbe exponentielle comme on a l'habitude d'en voir sur ce sujet. Ça, c'est la courbe des températures. Je voulais vous dire pourquoi finalement en France on a décidé le protocole de Kyoto et tout ce qui s'ensuit. Nous, on est à peu à gauche en ordonnées, c'est les émissions de gaz à effet de serre par tête de pipe, par habitant. En abscisses, on a le nombre d'habitants dans un certain nombre de pays du monde. Les USA sont très nettement en tête. L'Europe est dans une moyenne. Des pays qui ont le droit de se développer comme l'Afrique ou même la Chine et l'Inde sont très nettement en dessous par tête de pipe. Si tout le monde veut ressembler aux USA qui ont augmenté d'ailleurs de 16 % leurs émissions depuis 1990, le Canada de 30 %, ça veut dire qu'on bleuit toute la partie grise, alors que finalement il faut aller ici. Il faut diviser par six ou huit les émissions dans le monde par rapport à ce qu'on pourrait faire. Ce qui explique que chez nous, on a pris l'objectif à l'échelon européen d'ici 2020 de réduire nos émissions de 20 % dans un premier temps, et de 75 % d'ici 2050. Nous sommes de bons élèves de Kyoto en France puisque nous avons plutôt baissé nos émissions depuis 1990. Je rappelle que Kyoto, c'est la toute première étape, à savoir d'ici quelques années à 2010, rester au niveau de 1990. Je vais peut-être passer au niveau des émetteurs. Ce n'est pas très important. Pour ce qui nous intéresse, un certain nombre d'intervenants se sont interrogés sur les risques liés aux changements climatiques du littoral du Nord et du Pas-de-Calais depuis maintenant deux ans. Le préfet de région a lancé une série d'actions et depuis un an, ça s'est matérialisé par des études qui ont pour vocation de caractériser finalement ce fameux risque qui est lié aussi au risque de l'érosion. Ça a d'ailleurs été présenté à un certain nombre d'acteurs et ce sera présenté plus largement très bientôt par Monsieur le préfet de région. Ça a été présenté le 17 juillet. En gros, connaître le risque, et également voir où en est l'état des ouvrages de défense à la mer sur l'ensemble du territoire. C'est vrai que nous nous attachons à connaître ce risque. C'est un risque à moyen long terme. On est bien d'accord 2020, 2050, voire 2100.

Juste un mot pour vous dire que, dans la région, la DRIRE -et non pas la DIREN- fait de l'environnement une opportunité économique. C'est la seule région de France à disposer d'un outil régional, le centre de développement des éco-entreprises, et qui permet de constater -cela a été dit lundi soir au Grenelle à Arras- qu'il y a dans cette région 14 000 emplois qui vivent de l'environnement des éco-entreprises dans le domaine de l'environnement, de l'énergie, du bâtiment et autres, représentant 500 entreprises.

Pour ceux qui étaient là, il y a deux ou trois réunions de cela, je m'étais permis de me poser une question, non pas en tant qu'acteur, mais presque en tant qu'individu par rapport aux objectifs 2020-2050 : que pouvait-on faire comme simulation, comme études, par rapport aux évolutions de consommation ? Je n'ai pas eu la réponse en réunion. J'ai fait un travail d'ingénieur, tout seul dans mon coin, qui vaut ce qu'il vaut -il n'est absolument validé par personne- pour voir ce que ça pouvait donner. Ça, c'est les perspectives de consommation du gaz. J'ai regardé ce que ça pouvait donner si... le trait rouge, c'est l'objectif de Kyoto, c'est-à-dire le maintien de nos émissions de gaz à effet de serre. L'objectif européen de -20 %, c'est le trait vert juste en dessous. J'ai fait une seule hypothèse, mais il y en a sûrement d'autres qu'on pourrait faire et qui contrediraient peut-être totalement mes chiffres. Voilà ce que ça donne si on a l'augmentation de 2 %. J'ai fait l'hypothèse qu'on substituerait toutes les centrales thermiques à charbon en centrales au gaz. On sait très bien que le gaz est beaucoup moins émetteur de gaz à effet de serre que le charbon pour une énergie équivalente. Voilà ce que ça donne. Effectivement, on a une forte baisse des émissions. Si avec cette forte baisse des émissions, le dernier trait qui vient d'apparaître nous donnerait une réduction de 3 % par an des consommations de gaz. Tout ça doit être confirmé par les conclusions du Grenelle. Voilà ce que je voulais vous dire. Maintenant, Maurice Launay peut vous dire un mot sur la réglementation relative aux espèces protégées.

### **Maurice LAUNAY**

Monsieur le président, dans votre introduction, vous nous avez parlé d'une soirée où l'on pourrait échanger et dialoguer. J'avais pensé que si on veut réellement échanger, il faut avoir un peu les mêmes références. On avait préparé un petit rappel sur la biodiversité. J'essaierai de passer plus rapidement que prévu de façon à ce qu'on ait plus de temps pour éventuellement débattre. La biodiversité, qu'est-ce que c'est ? On voulait demander : pour quoi faire ? Il y a peut-être des choses qu'on peut faire avec. Quelles sont les menaces qu'elle peut aussi avoir ? Quelle protection a-t-on mise en place ? Ces protections s'appliqueront au travail que feront le port et EDF pour leur projet. Et puis, on s'est interrogé aussi de savoir de quel côté était la mer. La biodiversité, c'est un peu tous les organismes qui composent notre période. Ça va de la bactérie à l'homme. On est dans la biodiversité. On ne peut pas dire qu'on n'existe pas, on en fait partie. N'importe quel phénomène qui va toucher une des mailles des personnes présentes sur ces terres ou des cellules présentes aura bien sûr une conséquence. Il y a un petit schéma qui résume la biodiversité : c'est à la fois du petit ver de terre jusqu'à l'homme qui pêche, mais c'est aussi l'évaporation, c'est aussi des précipitations, c'est aussi la photosynthèse. C'est toute cette consommation. Il y a une interdépendance complète. On est dans le système. On en fait partie. On ne peut pas faire ce camp avec d'un côté les humains, et de l'autre la biodiversité. Que ce soit un tsunami ou un accident industriel, l'homme est impliqué et les autres espèces aussi. Il y a un niveau de sensibilité bien sur qui est différent. C'était ce qu'on disait, un univers à découvrir, un univers en constante évolution. C'est vrai que ça bouge la biodiversité et les espèces d'il y a un ou deux siècles ne sont pas les mêmes que maintenant. Certaines ont disparu. Le Clipon, avant c'étaient des marais avec des dunes bordières. Maintenant, ça devient un canal. Toute une partie s'est réinstallée dans ce site qui était relativement opportun. La biodiversité, pour quoi faire ? Ce n'est pas simplement pour regarder, pour faire joli et pour soigner, c'est aussi notre alimentation. On a plein de choses qu'on consomme tous les jours qui viennent des produits « naturels ». Les poissons, ça va quand même se chercher dans la mer avant d'être des carrés jaunes. Nos activités aussi. Si on utilise le bois, si actuellement on fait des missions HQE, si on fait des isolations, on s'aperçoit qu'on a besoin de cette production externe de la biodiversité pour arriver à assumer toute notre évolution. C'est aussi notre santé. Si on avait détruit une certaine petite pervenche de Madagascar, on n'aurait pas su soigner la leucémie, et pourtant les Malgaches ne sont pas très riches. Ils ont quand même respecté cette partie chez eux. Ça a été en plus un bénéfice pour les humains. On sait par exemple qu'il y a des araignées qui

construisent des fils qui résisteraient à 45 à 50 kilos par centimètre carré, ce qu'on ne sait pas faire. Comme pour tout, il y a des menaces. Il y en a partout. C'est la destruction directe des habitats. Ce n'est pas seulement au niveau de Dunkerque, ça peut être aussi au niveau d'autres pays dans l'hémisphère Sud. A chaque fois qu'il y a une destruction d'habitat, il y a obligatoirement un impact qui se fait sur la population. On ne peut pas, une fois de plus, découper l'homme... Ce sont les prélèvements excessifs. Là, on a le problème des pêches. Il faut dire aussi que le fait de mesurer la potentialité des espèces pêchées renseigne aussi sur les espèces non pêchées et peut ouvrir des orientations à d'autres espèces pour éventuellement assumer la nourriture de la population. Et puis, c'est l'inverse, on va chercher des espèces tropicales qui viennent de pays lointains. Et puis, un jour on s'en lasse et on les relâche dans la nature. Là aussi, la biodiversité est touchée. C'est le cas d'une grenouille géante qui mange tout ce qu'elle trouve. C'est le cas du séneçon jacobée, qui est une plante que l'on avait mis en 1914 pour venir dans les choux et qui, maintenant, pousse un peu n'importe où et colonise l'espace au détriment d'espèces autochtones. A chaque fois, nous en subissons directement et indirectement les conséquences. Et c'est ce que l'on a évoqué plusieurs fois, le changement climatique : des plantes qui ne se développaient pas dans certaines régions et qui s'y développent ; des tordeuses du mélèze qui s'arrêtaient à Orléans et qui maintenant commence à coloniser la région d'Étampes... c'est tout cela l'évolution

Là, un petit rappel, c'est la région Nord-Pas-de-Calais vue par la Corine Land Cover. Tout ce qui est rouge, c'est ce qui est urbanisé ; et tout ce qui est saumon, ce sont les terres agricoles productives. Le reste, ce sont des milieux où on a une biodiversité un peu plus traditionnelle et un peu plus « naturelle », si cela existe encore. On s'aperçoit que la zone de Dunkerque est un espace extrêmement urbanisé avec des havres. A l'Ouest (à gauche), c'est le Platier d'Oye qui est une zone gérée et protégée au niveau de l'Europe. A l'Est, c'est l'allusion que faisait Monsieur Schepman sur les dunes de Flandres qui sont gérées par le Conseil général. On s'aperçoit qu'en bordure de Dunkerque il reste quelques petits îlots jaunes, qui sont des milieux sableux, où on va aller s'installer par opportunité, puisque c'est la seule chance que l'on a. Alors quand après il y a un projet... Là, c'est pour résumer les protections qui existent au niveau du réseau européen Natura 2000. La tache verte reprend les dunes maritimes avec, en plus, le ban aux phoques, mais qui a tendance à se déplacer et à s'en aller vers le Clipon. On voit la zone du Clipon, et on voit à gauche le Platier d'Oye. Le rouge et le vert sont deux sites protégés au titre de Natura 2000. On a donc l'obligation de résultat, en tant qu'Etat français, à maintenir ces sites correctement. Le fait de réaliser un projet industriel entre les deux fait que, réglementairement, les pétitionnaires seront soumis à une étude d'incidence que peut avoir ce projet sur les deux sites. Peut-être qu'il n'y a pas d'incidence, mais règlementairement, c'est une pièce nécessaire à fournir dans la démarche et dans le dossier.

Là, je vous ai remis la fameuse ZNIEFF : c'est le tracé historique. Le trait de côte a bougé et la dune a été créée. C'est un tracé relatif, c'est pour dire : « Là, il y a des choses intéressantes. Là on fait attention pour avoir un projet à faire. »

Je rappelle rapidement toutes les protections qui peuvent exister. Il y a des protections internationales, il y a des conventions, des directives européennes. Il y a des protections nationales avec les espèces naturelles, les réserves naturelles. Il y a des protections locales, maintenant régionales gérées par la région Nord-Pas-de-Calais. Il y a les arrêtés préfectoraux que peut prendre le préfet quand il souhaite distraire de toute action disons corrosive un espace, un milieu indispensable à la survie d'une espèce protégée. Et il y a les fameuses espèces protégées – c'est là où je voulais en venir puisqu'on en a parlé un peu pendant cette soirée. L'homme avait besoin de dire « j'ai besoin de protéger les espèces, mais quelles espèces je protège ? ». Il a donc sorti, au fur et à mesure du temps, des listes d'espèces protégées. Depuis 1970, il y travaille. Il a commencé par

le dauphin. Il a fini en 1993 par les amphibiens et les insectes. Cela évolue en fonction de nos connaissances. Il est sûr que l'on a beaucoup plus d'automobilistes que d'ornithologues – ce n'est pas une critique, mais un constat. Une fois que l'on connaît, que l'on sait, on peut mettre en place des protections et gérer ces espèces. On a mis en place une loi, l'article L.411-1, extrait du Code de l'environnement : on ne peut ni détruire, ni mutiler, ni capturer, ni créer une perturbation intentionnelle, ni naturaliser les espèces animales si on les trouve mortes. C'est une protection très très lourde, très très forte. Pour les espèces végétales, on ajoute à peu près la même chose, et on ne peut pas non plus les couper à quelque stade qu'elle soit de leur développement, c'est-à-dire les racines, les fruits, les graines. Arracher une plante protégée, c'est un acte réprimé par 9 000 euros d'amende et six mois de prison (il est assez rare d'en arriver là).

Il est bien de protéger les espèces, mais elles ont aussi besoin d'un milieu, et si on détruit leur milieu, cela revient à détruire indirectement l'espèce et sa possibilité de survie. Même les oiseaux ne peuvent pas tout le temps rester en vol. On a quand même prévu une possibilité de dérogation. Quand on a un projet à des fins scientifiques, des études scientifiques, on peut déroger à la capture ou au prélèvement d'espèces protégées. Il y a toute une procédure généralement donnée en général par le préfet pour des fins scientifiques. Quand il s'agit d'autres projets qui ne sont pas à des fins scientifiques, on peut être amené à déplacer des espèces. Dans ce cas-là, il faut : que le projet ne puisse pas se faire ailleurs qu'à l'endroit où on le fait ; qu'il ne mette pas en péril la survie de l'espèce au niveau national ou régional ; et il y a un troisième point, que j'ai oublié, mais il faut relire l'article 411-1 du Code de l'environnement.

Quand on est arrivé à la constatation de la présence d'espèces protégées sur un site, c'est une obligation. Là, les études ont commencé. On a identifié quelques espèces protégées sur le secteur. On a identifié quelques espèces animales et quelques espèces végétales. Si on veut solliciter une dérogation de déplacement -ou éventuellement de destruction complète ou d'arrachage pour les végétaux-, nous allons devoir suivre une procédure extrêmement stricte, dont je ne me prononce pas sur l'issue. Il faut monter un dossier de destruction ou de déplacement par espèce. Tout à l'heure, on en a compté 15 ou 16. Cela fait 16 dossiers à monter. Là, on ne va pas être bon parce que c'est une évaluation que nous avons faite à peu près d'espèces protégées sur le site. Il y a trois espèces végétales et environ treize espèces animales (celles qui ont une petite étoile sont nicheuses, qui sont encore plus dépendantes du milieu que les autres). C'est une indication, parce que la qualité des bureaux d'études employés pour le projet arrivera à déterminer avec beaucoup plus de précisions les espèces impactées par le projet. Une fois que l'on a identifié ces espèces, il faut monter le dossier. Il reprend l'identification puis, il doit avoir un premier avis par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel. C'est un conseil formé de 25 scientifiques régionaux nommés par le Préfet de région après avis du Président du Conseil régional. Ils sont sollicités pour tout ce qui est de la connaissance des espèces, l'application des directives européennes et les projets de déplacement, destruction ou d'intervention sur des espèces protégées. Une fois qu'ils ont rendu un avis, leur avis est transmis au niveau du ministère en charge de la protection de la nature et c'est le Conseil national de la protection de la nature qui rend un avis. En fonction de son avis, le ministre peut ou ne peut pas donner l'autorisation de déplacement de ces espèces. Dans notre cas, nous sommes dans ce type de procédure. Il faut vous attendre à monter une bonne quinzaine de dossiers de ce style pour pouvoir aller au bout éventuellement de votre projet, avec toutes les contraintes. Là, on le dit verbalement. Je tiens à votre disposition les textes réglementaires. Là, tout le monde est bien au courant. On a tout dit, on sait ce qu'il faut faire. On sait qu'il y a une logique à intervenir. C'est important.

**Gustave DEFRANCE**

Monsieur Hendoux, vous intervenez en complément puis nous ouvrirons le débat.

**Frédéric HENDOUX**

A la demande de la Direction régionale de l'environnement, je vais simplement apporter quelques compléments. Je précise que les compléments que j'apporte sont faits en l'état des connaissances que l'on a aujourd'hui et qu'ils n'ont pas été réactualisés récemment par des inventaires -vous êtes en train de les réaliser, visiblement-. Je n'apporterai pas d'informations très précises sur la liste des espèces concernées (je pense que ce n'est pas l'objet ce soir) ; par contre, je souhaitais surtout présenter un certain nombre de faits relatifs à ce site et, plus généralement, à la côte flamande et à la côte régionale.

On l'a vu tout à l'heure, notamment avec une diapositive que Maurice Launay a présentée, que la côte flamande est une côte orientée d'est en ouest, qui est en gros parallèle aux vents dominants. La côte picarde, à partir du cap Gris-Nez et Blanc-Nez, fléchit fortement à 90° et a une orientation complètement différente. J'insiste sur ces deux points là, parce que cela signifie que, du point de vue environnemental, les conditions de vie et de création des milieux naturels de façon spontanée par les conditions environnementales présentes sur ces deux traits de côte sont très différentes. Quand on analyse la végétation, et la flore en particulier, sur ces deux types de côte, on a des résultats très très différents quant aux espèces, aux paysages, aux végétations qui s'y développent.

Une fois que l'on a dit cela, il faut regarder un peu plus précisément le trait de côte qui correspond à la partie flamande de ces dunes, ce que l'on appelle la côte flamande, qui s'étend en fait *grosso modo* de Calais jusqu'à la Belgique et au-delà. Sur cette côte flamande, vous avez pu constater un morcellement très important de la côte lié en particulier à l'urbanisation et à l'industrialisation des stations balnéaires et des sites industriels.

Je ne vais pas réinsister sur le fait qu'aujourd'hui le trait de côte a subi une urbanisation importante, puisqu'on en est plus qu'à quelques kilomètres d'espaces naturels le long de cette côte. Pour ceux qui connaissent la côte belge, la situation est encore pire. Cela donne beaucoup d'importance aux sites relictuels aujourd'hui parce que ce sont les seuls témoins actuels de la biodiversité spécifique de ces milieux dunaires.

Je voulais intervenir en complément de ce qui a été présenté par le maître d'ouvrage parce que, certes, une partie du site du Clipon est d'origine artificielle (notamment cette grande digue qui pénètre en mer), mais tout le reste, y compris en avant du canal actuel, était un espace naturel autrefois. Il suffit pour s'en convaincre de lire les publications qui ont été faites, notamment par Hoquette, et plus tard par Géhu au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, pour voir que cet espace était au moins aussi intéressant, si ce n'est plus, que les actuelles Dune Marchand ou Dune du Perroquet. Les éléments intéressants qui subsistent à l'heure actuelle sur le site du Clipon sont des reliques par rapport à ce qui existait auparavant. Ce n'est pas le bénéfice de la création du port qui permet à ces espaces d'exister aujourd'hui ; c'est simplement quelques espaces qui ont été épargnés par rapport à la destruction pratiquement généralisée qui a eu lieu sur ce site. Aujourd'hui, au niveau de cette digue du Clipon, on a effectivement un processus naturel de reconstitution de milieu dunaire par accréation de sable (dépôt de sable qui se crée). C'est une partie de côte qui connaît localement un bilan sédimentaire positif. On a du sable qui s'accumule avec création ou recréation de dunes et notamment de dunes embryonnaires, qui sont aujourd'hui l'un des habitats les plus menacés en Europe, à la fois par l'érosion du trait de côte, les changements climatiques qui entraînent l'élévation du niveau de la mer (quelques centimètres d'élévation du niveau de la mer suffisent pour modifier complètement la morphologie et la dynamique d'un trait de côte) et par les pratiques du

tourisme balnéaire. On a donc là un milieu assez intéressant, malgré les dégradations qu'il a pu subir par le passé, qui est en fait en cours de reconstitution.

Je crois que c'étaient des éléments qu'il fallait absolument apporter aujourd'hui pour avoir une totale information. Sur les espèces présentes, on a effectivement plusieurs espèces protégées sur le site. Telles qu'on les connaît à l'heure actuelle, on en a recensé au moins quatre (mais il est possible qu'il y en ait plus). Ces quatre espèces sont spécifiques au milieu dunaire, c'est-à-dire qu'on ne les trouve pas à l'intérieur des terres. Parmi elles, il y en a une pratiquement en limite d'aire vers le sud de répartition : c'est la violette de Curtis, qui est une petite pensée des dunes, dont la limite sud de répartition est la Baie de Somme. Il y en a une autre, le *Thalictrum minus*, qui est une espèce très localisée au Dunkerquois essentiellement, dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Un mot aussi pour préciser que la morphologie du site à l'heure actuelle, et notamment ce qui se passe sur l'estran (sur la partie plus ou moins touchée par les marais), est aussi une caractéristique importante du site, parce que ce sont des plages vertes, c'est-à-dire en fait des milieux qui ressemblent à ce que l'on a dans les estuaires, mais au lieu d'avoir cela dans un estuaire avec un fleuve qui débouche sur la mer, nous avons cela en haut des plages. C'est une spécificité de la côte flamande que l'on ne trouve plus aujourd'hui qu'au Platier d'Oye, au Fort vert et très localement et ponctuellement sur ce site, mais de manière encore embryonnaire pour l'instant.

Un tout petit point d'information par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure sur les déplacements qui ont été faits. A la demande du Préfet de Normandie, nous avons été chargés de réaliser les expertises et les expérimentations de déplacement de deux espèces végétales protégées sur le Port autonome du Havre : le *Crambe maritima* (chou marin qui vit sur les plages de galets) qui *a priori* n'est pas présente sur le site concerné par le projet, et l'orobanche du picris (plante parasite qui vit sur une autre espèce) qui en fait occupe des milieux plutôt rudéraux. Les expériences sont encore en cours à l'heure actuelle, donc on a assez peu de recul là-dessus, mais elles montrent que pour l'orobanche du picris, les transplantations donnent des résultats pour l'instant satisfaisants (après deux ans de recul). Concernant le *Crambe* qui pousse sur des digues de galets (soumises à des marées, à des phénomènes de courants et d'accrémentation ou de dégraissage liés au bilan sédimentaire), pour l'instant, toutes les implantations qui ont été faites depuis deux ans sont des échecs – c'est peut-être provisoire. Il faut savoir que la digue de galets qui a été reconstituée sur ce site n'arrive pas à se stabiliser pour l'instant. C'est l'une des problématiques lorsqu'on déplace ces espèces. On n'a pas forcément d'ingénierie suffisante aujourd'hui pour pouvoir garantir la restauration de certains milieux naturels. Pour certains milieux, on sait le faire aujourd'hui, il y a suffisamment d'expérimentations et les conditions environnementales nécessaires à la substitution de ces milieux sont connues. Pour d'autres, ce n'est pas le cas.

### **Gustave DEFRANCE**

Merci Monsieur Hendoux. Je crois que vous pourriez continuer encore longtemps. Compte tenu de l'heure tardive, on peut malgré tout prendre dix minutes pour poser des questions, éventuellement pour engranger des questions qui mériteraient des réponses qui pourraient venir dans des réunions futures. Compte tenu de l'importance de ce qui vient de se dire, il est évident que l'on n'arrivera pas à éclipser toutes les questions ce soir.

### **Alain WARD**

J'ai déjà eu une réponse en écoutant Monsieur de l'environnement du Nord. Je me demandais : pourquoi la région du Nord-Pas-de-Calais est la dernière de France dans la qualité de

l'environnement ? Pourquoi la région Nord-Pas-de-Calais est la dernière dans le nombre d'espaces naturels ? Pourtant, elle a 11,5 % de chômage. Je commence à comprendre pourquoi.

Par rapport à ce qui est écrit sur l'article 411-1 (page 51), j'aimerais que l'on me confirme que ce n'est pas une protection de principe des espèces dans la loi et que c'est bien une protection totale.

**Gustave DEFRANCE**

On engrange la question car d'autres mains se lèvent.

**Madame BLANCHARD**

Je voulais poser une question au sujet du terminal méthanier. Si cela se fait, où le tuyau passera-t-il ? Passera-t-il dans notre village encore une fois ? J'aimerais savoir à quelle sauce on sera mangés ici à Mardyck, parce qu'on en a ras-le-bol de toutes ces usines polluantes. On ne sait pas où on va parce qu'on n'est pas renseigné de notre avenir surtout.

**Gustave DEFRANCE**

Une réunion est prévue pour parler du problème des canalisations (où elles vont passer) et les problèmes que posent les canalisations. Vous aurez une réponse. Ce sera le 16 novembre.

**Nicolas FOURNIER**

Il ne me semble pas avoir eu de réponse sur une future présentation des conclusions de la première étude sur le projet de terminal offshore. J'aimerais que vraiment, lors d'une prochaine réunion, on nous présente les conclusions de cette première étude.

Je voudrais dire qu'aujourd'hui, ici, on est en train de détruire la biodiversité à l'heure du Grenelle de l'environnement – c'est quand même un comble. Ce n'est pas pour quelques dizaines d'emplois qui vont être créés, parce qu'on peut créer des emplois autrement, dans les métiers de l'environnement. On peut créer vraiment des milliers et des milliers d'emplois encore, que ce soit par des moyens de production énergétique en positif. On peut créer des unités de méthanisation des déchets par exemple, pour obtenir du méthane. On peut créer aussi des moyens de production d'énergie négative, c'est-à-dire par l'efficacité énergétique, et pas mal de métiers peuvent être créés dans ce domaine-là, j'en ai déjà parlé : des thermiciens, les métiers de l'isolation, de la construction. Il y a d'autres façons de créer de l'emploi. Il ne faut vraiment pas mettre en avant cet aspect des choses, parce que ce n'est pas pour quelques dizaines d'emplois -50 à 150- que l'on peut se permettre de bousiller la biodiversité et de sacrifier notre littoral. On n'aura plus que quelques centaines de mètres de plage ici et d'espaces naturels sur l'ouest de Dunkerque. Je pense qu'on ne peut pas laisser faire cela actuellement.

**Fabrice FOURCADE**

Si je peux me permettre, pour répondre très rapidement à Monsieur Fournier, nous sommes complètement disponibles et d'accord pour faire la présentation de l'étude que l'on a mentionnée. Si la CPDP en est d'accord, ce sera à la réunion que vous jugerez bonne.

**Gustave DEFRANCE**

D'accord, on va regarder cette question.

**Serge Paulo LOPES, des Verts de la région dunkerquoise**

Même si on pourra développer lors de prochaines séances, en complément de ce qu'a demandé Nicolas Fournier, on a beaucoup parlé des études mises en œuvre depuis plus d'un an. Il serait assez intéressant que sur le site Internet de la commission particulière soit mises en ligne les études dont les propositions sont déjà révélées. Il y a une présentation du schéma concernant les espèces sur le site du Clipon et sur le site des Huttes. Même s'il y avait des erreurs répertoriées par des ornithologues, il serait intéressant que toutes les études dont la conclusion existe déjà soient mises en ligne pour qu'il y ait une meilleure information de l'ensemble des parties prenantes, car même si le projet va suivre pour l'enquête publique, la commission et les séances de discussions dans ce cadre, il vaut mieux avoir déjà en main l'ensemble des documents pour que la population puisse prendre note et puisse agir en conséquence à ce propos.

**Gustave DEFRANCE**

D'accord. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

**Dominique ABRAHAM**

J'aimerais que vous développiez pourquoi vous choisissez le Clipon plutôt que Les Huttes ? Sur le plan économique, c'est sûr que vous avez choisi le Clipon. Nous pensons que sur le plan de la protection de la nature, le site des Huttes est bien plus intéressant. Je suis contre le projet en général.

**Gustave DEFRANCE**

C'est une question très fondamentale. Il y a deux sites et un seul devra être retenu.

**Raoul DEFRUIT**

C'est une remarque tout à fait personnelle, à savoir que si au Clipon, on n'en veut pas, avec à côté les cuves de pétrole, à côté la centrale, cela ne risque-t-il pas de faire des effets dominos ? Le risque zéro n'existe pas.

**Gustave DEFRANCE**

D'accord. Vous posez la question du choix entre les deux en faisant remarque qu'aucun des deux sites n'a tous les avantages.

**Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT**

Il se fait tard. Je crois qu'on a quand même réussi à traiter à peu près tous les sujets abordés dans le cahier des maîtres d'ouvrage. Vous avez vu que c'est complexe. Vous avez vu aussi que l'on a réussi -en prenant une heure de retard- à faire un petit peu de gouvernance, comme on appelle ça maintenant, c'est-à-dire de faire parler à la fois les industriels - les maîtres d'ouvrage - les acteurs de la société civile, et l'administration également. Les trois composantes de la gouvernance ont été respectées, avec un déficit de prise de parole de la salle, c'est évident puisqu'il y a eu beaucoup, beaucoup d'interventions. Je vous rappelle que pour compenser ce déficit de parole de la salle, deux réunions auront lieu la semaine prochaine le 26 octobre à Gravelines et le 9 novembre à Grande-Synthe, qui sont des réunions dites multithèmes, lors desquelles il n'y a pas d'exposés. On considère qu'il y a déjà eu pas mal d'explications et on demande à la salle, c'est ce qui s'est passé la semaine dernière à Loon Plage, de prendre la parole, et aux maîtres d'ouvrage (ou à d'autres acteurs

spécialisés) de répondre aux questions de la salle. Le jeu est inversé et cela permet de rééquilibrer, si vous voulez, toutes les questions qui ont été posées sans beaucoup de réponses ou toutes les questions qui n'ont pas encore été posées.

Je vous invite donc à venir à Gravelines vendredi de la semaine prochaine, dans la mesure où c'est une occasion de regarder ce fameux deuxième site, c'est-à-dire celui de Gravelines, qui vient équilibrer dans les propositions le premier site qui a été étudié, qui a fait l'objet de questions la semaine dernière à Loon-Plage, puisque le Clipon est à Loon-Plage et que le site des Huttes est à Gravelines. Ce qui n'empêche pas, à cette occasion, de discuter sur les études effectuées pour ne pas retenir jusqu'à présent le site proposé par l'association ADELFA en mer (site offshore).

Je vous rappelle que pour ce qui concerne la conduite de gaz qui devra bien acheminer le gaz une fois regazéifié, il y aura une présentation qui sera faite à Craywick le jeudi 8 novembre. Cette réunion étudiera un autre problème complexe qui est celui de la prévention des risques et qui fera l'objet d'une première présentation de l'aspect conduite par GRTgaz qui sera le maître d'ouvrage si jamais le site de Dunkerque est retenu. Et puis à Pitgam le 16 novembre, il y aura une réunion multithèmes, qui portera en particulier sur les questions concernant la conduite de gaz. A ce moment-là, nous aurons fait à peu près le tour de la question de ce projet. Nous aurons suffisamment d'éléments pour présenter un projet de synthèse à la réunion finale qui se tiendra le 6 décembre au Kursaal. Je vous remercie.